

D E U X I E M E P A R T I E

" Etat initial de l'environnement "

I – LES RESSOURCES ET MILIEUX NATURELS

MORPHOLOGIE DU TERRITOIRE ET ESPACES NATURELS

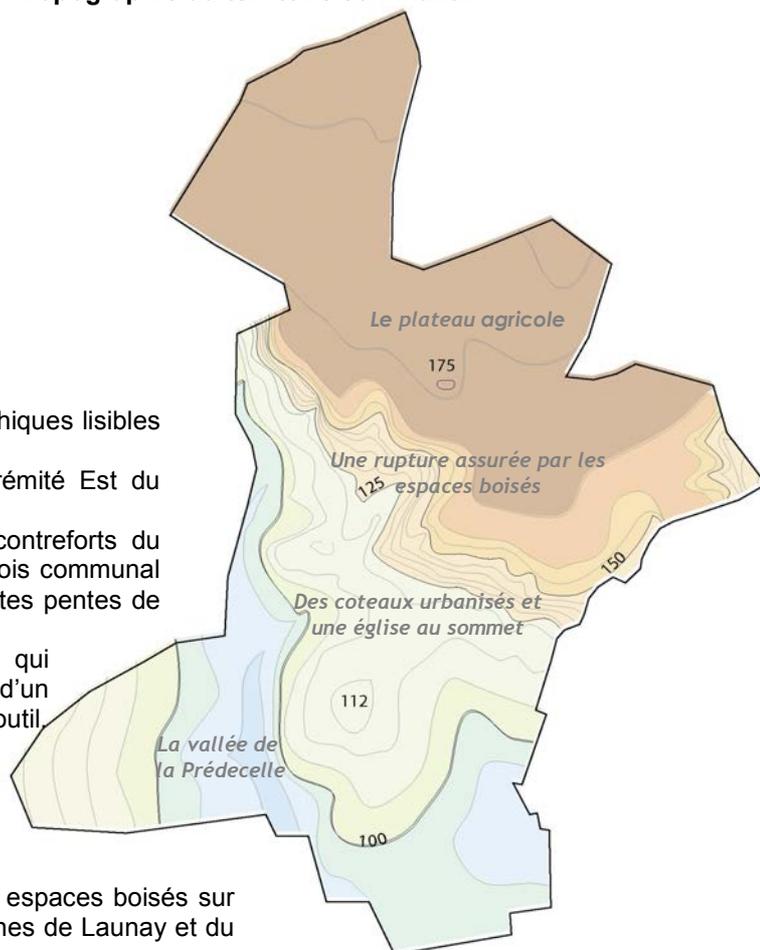
I.1. – LA TOPOGRAPHIE



La commune de Briis-sous-Forges est située au cœur du bassin parisien géologique. Elle appartient à la région naturelle du Hurepoix.

Elle s'inscrit plus localement au Sud du plateau de Limours délimité au Nord par la vallée de l'Yvette et au Sud par la large vallée de la Rémarde.

Topographie du territoire communal



Le territoire communal s'organise en 4 étages topographiques lisibles du Nord au Sud :

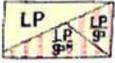
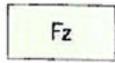
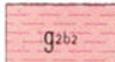
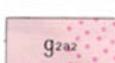
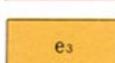
- **Le plateau de Frileuse au Nord**, qui forme l'extrémité Est du plateau de Limours, culmine à 175 m NGF,
- **Les coteaux en partie médiane** constituent les contreforts du plateau. Couverts par des boisements importants (bois communal et bois de Chantereine), ils sont marqués par de fortes pentes de l'ordre de 10 à 15%.
- **Des reliefs doux** dans les parties intermédiaires qui accueillent l'urbanisation et qui s'organisent autour d'un promontoire au niveau de l'Eglise et de la place du Poutil.
- **La dépression au Sud, formée par la Vallée de la Prédecelle**. Ces espaces constituent les points bas du territoire communal aux environs de 90 m NGF.

La topographie préfigure les différents milieux naturels, espaces boisés sur les coteaux, espaces agricoles sur le plateau et les plaines de Launay et du Coudray, milieux humides dans le fond de vallée.

I.2. – LA GEOLOGIE

La structure géologique

Selon les données du Bureau de Recherche Géologique Minière, la structure géologique du territoire communal est constituée :

	Limons de plateaux sur argiles à meulières
	Alluvions modernes
	Argiles à meulières de Montmorency
	Sables de Fontainebleau (stampien moyen)
	Sables de Breuillet et argile plastique (Yprésien moyen)
	Marnes supragypseuses et argiles vertes

L'ensemble du territoire repose sur la **Craie Sénonienne**, qui affleure dans les parties basses en fond de vallée, où elle est majoritairement recouverte par des formations superficielles **d'alluvions modernes** apportées par la Prédecelle (Fz).

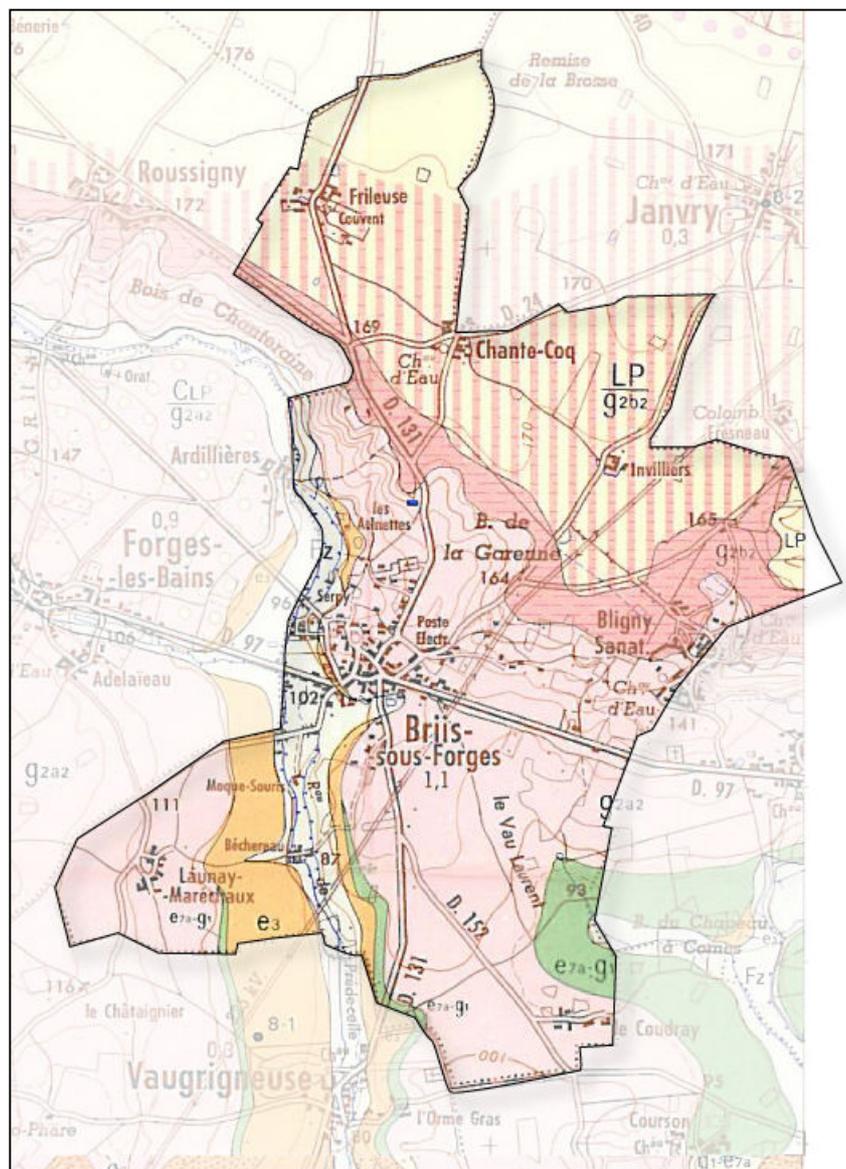
Le long de la vallée, affleurent des formations **d'argiles et sables (Yprésien)**, qui sont la base de la série géologique constituée par une argile plastique particulièrement imperméable.

Les formations du Sanonien et Ludien sont d'extension et de puissance réduites dans le secteur. Ces formations sont constituées **d'argiles et de marnes** (argile verte, marnes gypseuses) et apparaissent ponctuellement au Sud de la commune.

Puis les **Sables et Grès de Fontainebleau** qui sont une formation transgressive sur les formations intérieures recouvrent une grande partie du territoire (g2a2).

Ils sont relayés par les formations **d'argiles à meulières** qui affleurent sur les buttes et les coteaux.

Enfin les formations de plateaux (Frileuse et plateau de Limours au Nord) sont couvertes **de limons** plus ou moins épais, influencés par les couches inférieures d'argiles à meulières. Ce sont des sols lessivés qui subissent un engorgement temporaire variable en profondeur. Ces sols sont pratiquement tous drainés pour être exploités en grande culture.



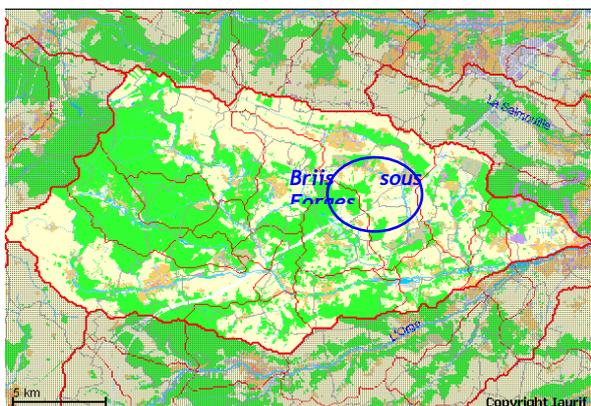
Les risques d'instabilité des sols

La commune de Briis-sous-Forges est située dans un secteur où ont été recensées des formations argileuses et marneuses. Il apparaît par conséquent, un risque lié au retrait-gonflement des argiles pour la commune. En effet, les successions de périodes d'humidité et de sécheresse perturbent la stabilité des sols et sous-sols et fragilisent l'assise des sols sur ces secteurs. Plusieurs déclarations de sinistres ont été prises concernant le sinistre « sécheresse » pour la période 1989/2000.

Les aléas les plus forts sont situés sur les coteaux et touchent peu l'urbanisation et de manière ponctuelle le secteur des Aulnettes épargnant toutefois les parties les plus urbanisées (secteur de la mare). (Voir 5.4. les risques naturels et technologiques – risque de retrait et gonflement des sols argileux)

I.3. – L'HYDROLOGIE

Le bassin versant



La commune fait partie du bassin versant de la Rémarde, dont les principaux cours d'eau sont la Rémarde (37 km), la Prédecelle (19 km), l'Aulne (15 km) et la Rabette (12 km).

En terme de sous-bassins, le territoire communal est partagé entre celui de la Prédecelle et celui de la Rémarde dont la limite suit grossièrement le tracé de l'A10.

Le réseau hydrographique

La commune est traversée par la **Prédecelle** dans la partie Sud Est de son territoire. Elle longe la zone urbanisée (quartier de la Gravelle, des Aulnettes) et forme la limite Ouest du territoire.

Il existe par ailleurs plusieurs petits plan d'eau ou mares sur Briis-sous-Forges : dans le centre bourg, au hameau de Frileuse, sur le secteur de Bligny et le long de la Prédecelle.



Le bras mort de la Prédecelle



La Prédecelle

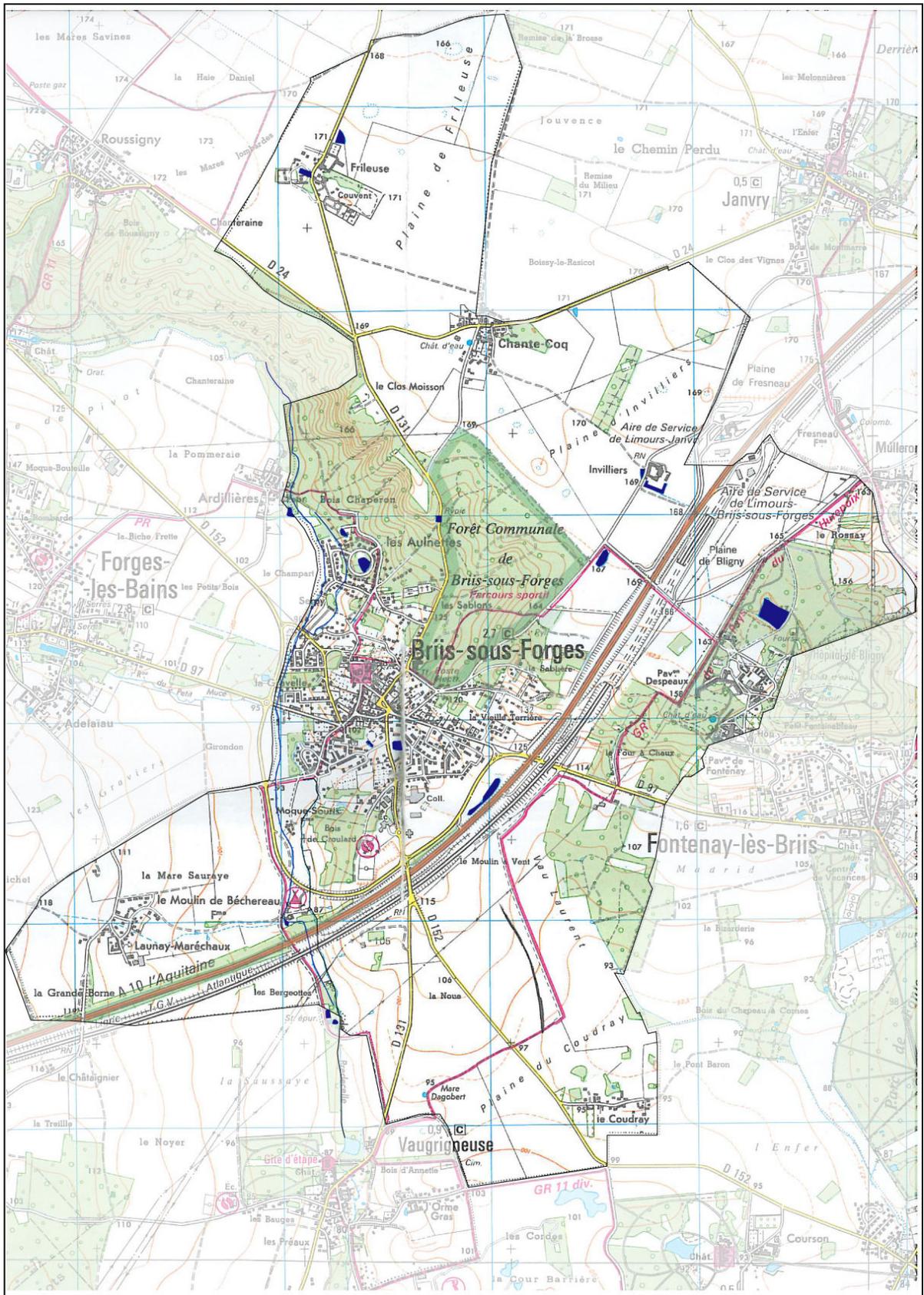
Le cours d'eau principal connaît des variations de débits importantes au cours de l'année et son régime est sensible aux événements pluvieux (voir partie V.5.), puisqu'il constitue le principal récepteur des écoulements superficiels de l'agglomération briissoise.

Par ailleurs, le Préfet a prescrit le 19 décembre 2000, la réalisation d'un Plan de Prévention des Risques Inondations sur l'ensemble du bassin versant. Mais les études préalables à son application sont longues et complexes :

l'échéance d'application d'un tel document dépasse largement les délais de mise en oeuvre du PLU.

Aussi, sans attendre cette échéance, une programmation de travaux liés à l'aménagement du lit et des berges de la Prédecelle a été mise en place en vue de limiter les risques à proximité des zones urbaines et de prévoir les espaces de rétention et de régulation des débits dans les espaces naturels, à la fois sur la commune mais également en amont. Ces

travaux devraient améliorer nettement la situation sur les abords de la Prédecelle au contact des zones urbaines.



L'hydrogéologie

• Les nappes

Il existe plusieurs réservoirs superposés :

- les sables de Fontainebleau sont aquifères. Ils contiennent une nappe reposant sur les formations argileuses des niveaux moyens et inférieurs de l'Yprésien.
- La craie sénonienne contient une nappe d'extension régionale. Cette nappe est en connexion avec la nappe des alluvions de fonds de vallée.

La faible profondeur localisée de la nappe phréatique et des couches imperméables (marnes et argiles vertes) conduit parfois à des débordements en cas de pluies prolongées sur certains secteurs plus sensibles.

• Les Sources

Compte tenu de la faible profondeur des nappes phréatiques, de nombreuses sources sont présentes sur le territoire communal. La qualité des eaux en raison de leurs richesses particulièrement saines, ont conduit à la multiplication des puits et fontaines sur la commune, dont il reste aujourd'hui de nombreuses traces. Même si beaucoup ne sont plus utilisés aujourd'hui et ont été rebouchés, les traces de mares, bassins et puits dans les jardins témoignent de cette existence et de la forte présence d'eau dans les sous-sols.

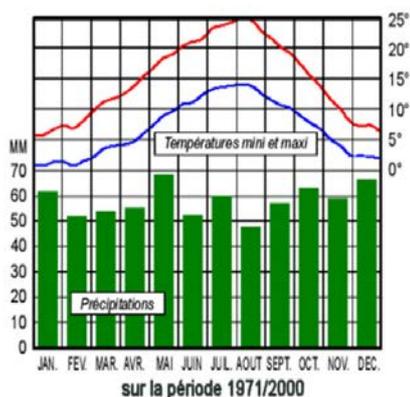


I.4. – LE CLIMAT

Le climat de la région de Briis, enregistré à la station météorologique la plus proche (Trappes), est de type semi-océanique.

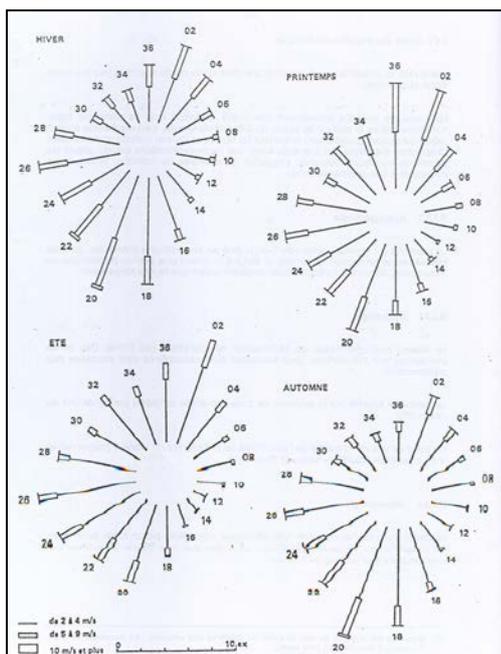
Ce dernier se caractérise par un écart modéré entre les températures hivernales et estivales ainsi que par une répartition relativement homogène des précipitations tout au long de l'année.

Normales de températures et de précipitations à Trappes



Quelques records depuis 1949 à Trappes

Température la plus basse	-15,8 °C
Jour le plus froid	17/01/1985
Année la plus froide	1963
Température la plus élevée	36,6 °C
Jour le plus chaud	01/07/1952
Année la plus chaude	1990
Hauteur maximale de pluie en 24h	78,9 mm
Jour le plus pluvieux	17/06/1970
Année la plus sèche	1949
Année la plus pluvieuse	2000



Les précipitations mensuelles relevées sont en moyenne de **55 mm** ; avec moins de 50 mm en été (août) et plus de 65 mm en hiver (décembre - janvier), le pic étant atteint en mai avec près de 70 mm.

Les températures moyennes mensuelles, varient entre 2,8°C en janvier et février et 18°C en juillet et août.

En hiver, l'amplitude thermique est de 5° (minimale de 0°C et maximale de 5°C au mois de janvier) et en été, elle est d'environ 10°C (minimale de 15°C et maximale de 25°C entre juillet et août).

Les vents dominants sont principalement de secteur **Sud-Ouest**, et d'une vitesse moyenne observée comprise entre 10 et 20 km/h.

II – L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET LES PAYSAGES

II.1 – LES MILIEUX NATURELS

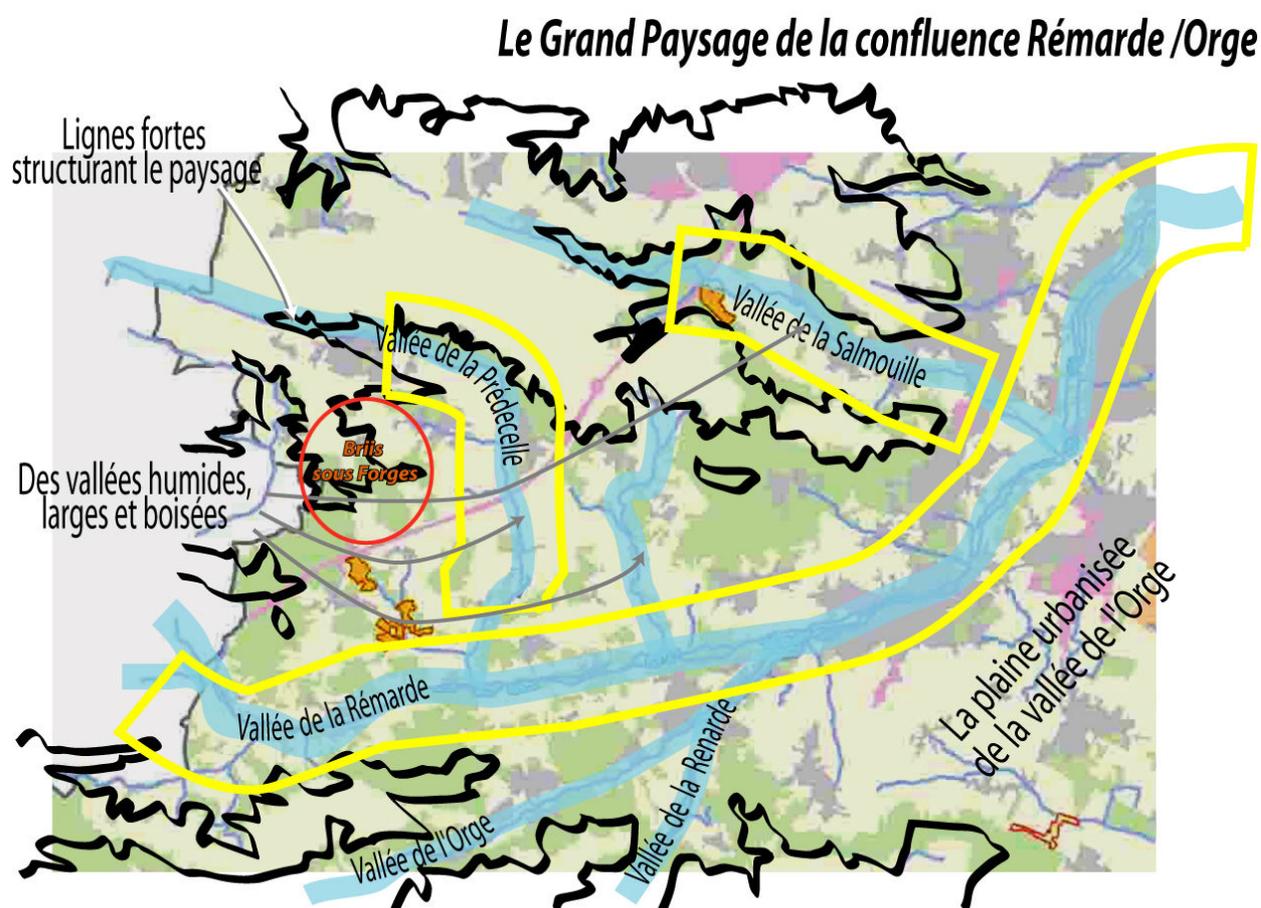
Présentation générale du milieu naturel

La commune de Briis-sous-Forges appartient à la « couronne rurale » de l'île de France et plus particulièrement à la région du Hurepoix. Celle-ci se caractérise par une alternance d'agriculture riche sur les secteurs recouverts de limons et de boisements sur les secteurs sableux dégagés par l'érosion, au flanc des vallées.

La commune se caractérise par des espaces naturels de qualité largement dominants : ils couvrent environ 75% du territoire communal, soit 880 ha.

Assurant une grande variété de paysages et une grande diversité des milieux, ils se composent :

- d'espaces agricoles
- d'espaces boisés
- de milieux humides
- de prairies et milieux de transition biologique



Les espaces agricoles

Composante forte de la Région du Hurepoix, l'agriculture est très présente sur la commune puisqu'une grande partie du territoire communal est couverte par des espaces agricoles (45% du territoire communal).

Encore largement exploités, le plateau de Frileuse au Nord et les plaines de Launay et du Coudray au Sud constituent des espaces ouverts sans haies ni clôtures, composés de parcelles de grandes dimensions adaptées à l'agriculture extensive. Ils ouvrent des perspectives en profondeur sur des horizons lointains cadrés par les coteaux boisés au Sud.

Ces espaces ouverts sont animés par les hameaux développés autour d'anciennes fermes, dont certaines sont encore en activité (Frileuse, Launay Maréchaux, etc.).

La pérennité de ces espaces est essentielle à la sauvegarde de l'identité hurepoise et contribue fortement aux ambiances de "campagne proche de la Ville", que nous apprécions à Briis-sous-Forges.



Ils sont en outre animés par de petites masses boisées. Ce sont essentiellement des bois de feuillus dont la préservation est essentielle :

- **sur le plan paysager** car ils viennent rompre la monotonie et la linéarité des paysages agricoles.

- **sur le plan écologique** en constituant des refuges et des lieux de vie pour la faune locale en limite des espaces agricoles ou urbains dont les écosystèmes sont appauvris.



Les espaces boisés

Les espaces boisés sont également très importants puisqu'ils représentent près de 30% du territoire communal.

Ils sont particulièrement présents dans l'organisation des paysages car :

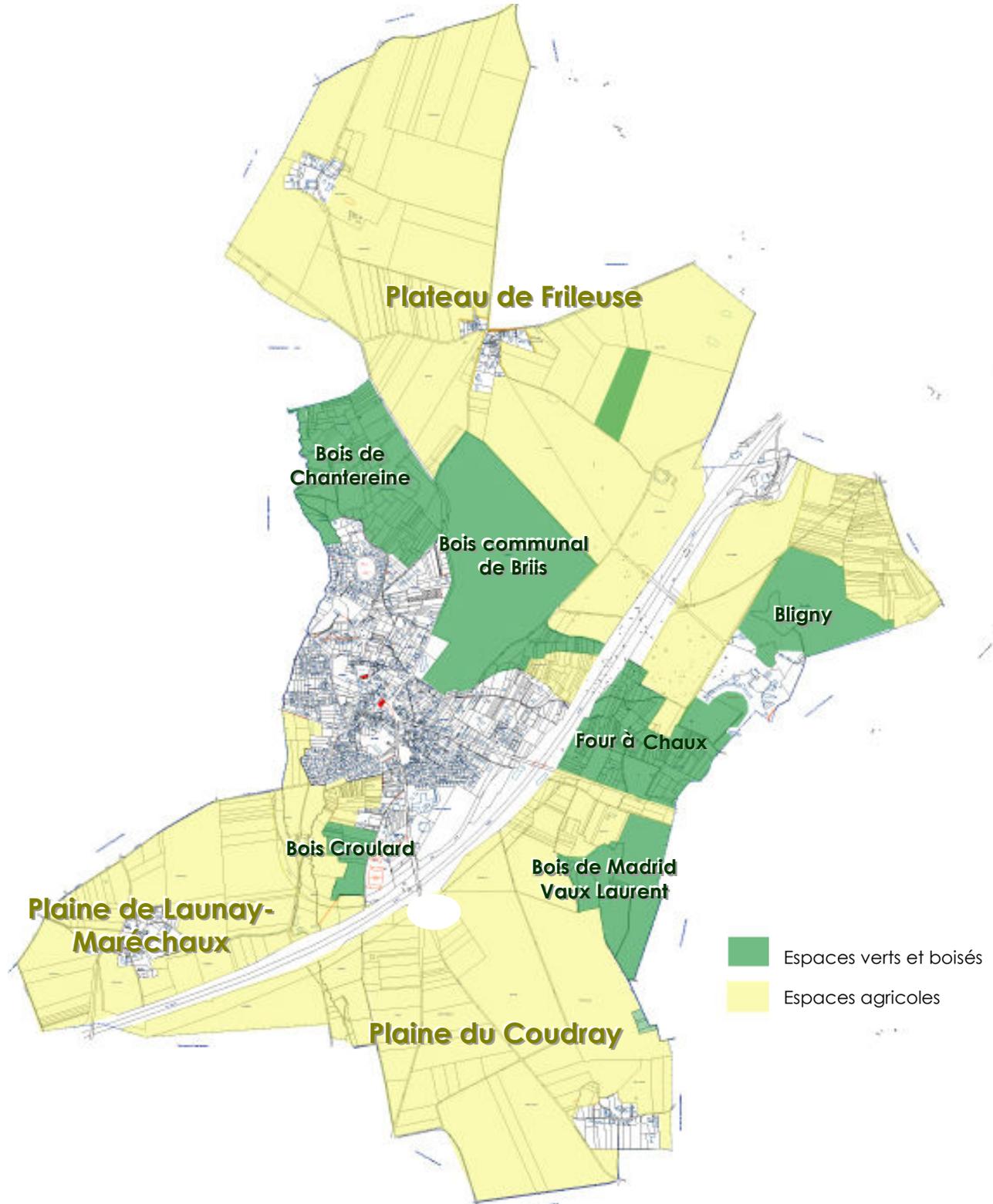
- ils marquent fortement les limites de l'urbanisation sur les coteaux (bois communal et bois de Chantereine...),

- ils donnent une échelle aux espaces ouverts de plaine en fermant les horizons des vues depuis le Sud (coteaux boisés, four à Chaux, Bligny, bois de Madrid ou Vaux Laurent...),

- ils constituent des refuges écologiques pour la faune et la flore et des espaces de promenades et de loisirs de qualité (Bois Croulard, remises boisées en plaine ou plateau agricole).



Les espaces naturels, agricoles et boisés sur le territoire communal



Les espaces paysagers

D'autres espaces naturels présentent des enjeux de préservation et de valorisation à mettre en avant :

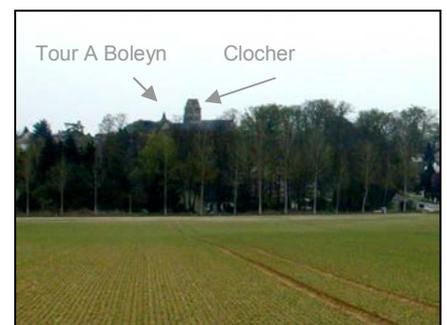
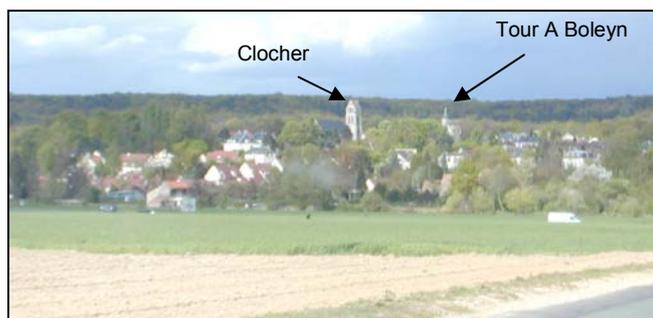
- **Le site de Salifontaine**, pour ses qualités paysagères et la richesse écologique intéressante justifiant un classement en **Espace Naturel Sensible**.



- **Les abords de la Prédecelle**, pour la diversité biologique des milieux humides et les risques de débordements constatés au cours des dernières années.

- **Les abords de la route de Fontenay-les-Briis**, espaces naturels à valoriser et à planter pour la qualification de l'entrée de ville.

- **Les perspectives et vues intéressantes sur le bourg** dont la silhouette singulière s'accroche aux coteaux et se dessine à travers le clocher et la tour d'Anne Boleyn.



II.2 – LA FAUNE ET LA FLORE

L'inventaire de la flore de la commune a été réalisé dans le cadre plus général de ceux du Pays de Limours, puis de l'ensemble du département de l'Essonne, à diverses dates entre juillet 1997 et août 2004. La quasi-totalité du travail de prospection et d'interprétation a été effectuée par *Jean Guittet, ancien Maître de Conférences à l'Université d'Orsay*. Les données ont été transmises au Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP), basé au Muséum national d'Histoire Naturelle de Paris. Les données détaillées de ce recensement figurent dans les annexes diverses en pièce n°8 du PLU.

La richesse floristique globale

Au cours des 7 dernières années (1997-2004), il a été recensé **441 espèces sauvages** sur l'ensemble de la commune, valeur qui se situe à près de 40 % au-dessus de la moyenne départementale, alors que la superficie communale n'est que de 1086 hectares, soit 18 % de plus que la moyenne pour l'Essonne. **Briis possède donc une flore riche**, qui s'explique par la présence de milieux variés, notamment de zones humides, qui font parfois défaut dans d'autres communes du voisinage.

La rareté des espèces

Ces espèces se répartissent en catégories de rareté, récemment établies sur des bases rigoureuses pour le département de l'Essonne. **Le nombre d'espèces assez rares (25), rares (6) ou très rares (aucune), est faible** et inférieur à ce qu'on pourrait théoriquement attendre, compte tenu des moyennes départementales.

Aucune espèce protégée n'a été observée, ni **aucune espèce "déterminante ZNIEFF"**, ce qui indique une certaine banalité de la flore. Les espèces les plus rares sont liées aux milieux aquatiques (Renoncule peltée : *Ranunculus peltatus*, Potamoït luisant : *Potamogeton lucens*), aux marais (Carex aigu : *Carex acuta*, Balsamine géante : *Impatiens glandulifera*), aux bois humides (Colchique : *Colchicum autumnale*) et aux sables nus (Mousse fleurie : *Crassula tillaea*).

Cependant, Briis possède **quelques espèces originales dans un cadre plus local**. La Canche blanchâtre (*Corynephorus canescens*) et l'Armérie des sables (*Armeria arenaria*), récemment repérées, ne sont présentes, dans la moitié nord de l'Essonne, que sur les sables dénudés à l'occasion de la construction de la ligne du TGV. Trois autres espèces liées aux sols remaniés et plutôt calcaires, poussent sur la couverture de cette même ligne, dans la Plaine de Bligny et ne se trouvent pas ailleurs, dans le périmètre du Pays de Limours : le Céraiste à pétales courts (*Cerastium brachypetalum*), l'Erigeron âcre (*Erigeron acer*) et l'Hippocrépis à toupet (*Hippocrepis comosa*).

La hiérarchisation des sites

Plusieurs critères permettent de classer les sites visités selon leur valeur floristique :

- **La richesse, c'est-à-dire le nombre d'espèces**, n'est pas la plus pertinente à elle seule, car elle dépend de la superficie prospectée et du nombre de milieux naturels représentés.

Curieusement, les sites les plus riches sont aussi parmi les plus artificialisés ou les plus récemment remaniés :

- *les remblais sous le talus du TGV au lieudit Moulin à Vent* doivent leur diversité à la présence de terres rapportées de nature variée,
- *la décharge de la Noue*, actuellement utilisée comme dépôt de grumes,
- *la mare des Aulnettes* (139 espèces répertoriées en 2000 à l'intérieur de la rue « circulaire » qui l'entoure) doit sa richesse à sa position sous l'émergence de la nappe des sables, au contact de sols de deux niveaux d'acidité et à l'effet des facteurs anthropiques (piétinement, fauchage, tonte, maintien de parties boisées, curage) qui créent de nombreux types de milieux, pourvus chacun d'une flore adaptée.

A l'opposé,

- *la jachère du Four à Chaux* ne comporte que 24 espèces sur une superficie équivalente et pourtant, elle est encore plus riche que les champs cultivés, écosystèmes les plus pauvres.

- **La rareté des espèces** est un critère plus souvent utilisé pour juger de la valeur d'un territoire. On s'accorde à reconnaître une valeur patrimoniale aux espèces les plus rares, en particulier celles qui, dans la classification à l'échelle de l'Essonne, sont indiquées AR, R et TR dans le tableau figurant en annexe (pièce n°8 du PLU).

Deux sites se détachent nettement :

- *l'étang du domaine de Bligny* : il contient 3 espèces rares et 5 assez rares, toutes liées aux eaux, aux marais et aux prairies humides eutrophes mais indemnes de pollution,
- *les pelouses sableuses de la bordure du TGV* au droit du Four à Chaux : il doit l'existence de ses espèces peu communes à l'originalité locale du milieu où elles poussent - des sables oligotrophes et arides qui permettent l'existence de petites espèces xérophiles et frugales sensibles à la concurrence.

- **L'originalité floristique locale** d'un site peut se mesurer par le nombre d'espèces qu'il possède en propre dans le cadre communal.

Ainsi, sur les 128 espèces vues dans un seul site sur la commune de Briis, c'est l'étang de Bligny qui est le plus original, puisqu'il en possède 14 en propre. Les autres sites à forte valeur pour l'originalité de leur flore sont les bois du domaine de Bligny (12), la décharge de la Noue et les abords de la rue Sous les Remparts (11), puis la pelouse sableuse du TGV (10).

... En résumé

Au total, la commune de Briis-sous-Forges possède une **flore riche** (441 espèces notées sur une période de 8 ans), liée à la variété des sols et de leur mode d'utilisation, mais présentant **peu d'espèces rares** et en particulier **aucune protégée** ni aucune déterminante ZNIEFF.

Dans le cadre du PLU, aucune mesure relative à la protection de la flore n'est donc réglementairement opposable, sous réserve évidemment de découverte ultérieure, en particulier dans des zones non inventoriées.

Cependant, plusieurs zones méritent une attention en raison de leur intérêt au moins local, et des risques d'appauvrissement ou de détérioration :

- **L'ETANG DE BLIGNY**, dont on peut recommander la poursuite de la gestion actuelle, notamment du fauchage, la limitation du nombre d'oies qui le fréquentent (risque d'eutrophisation) et le maintien d'un marnage important.

- **LA PELOUSE SABLEUSE DU FOUR A CHAUX**, le long du TGV, où le boisement naturel éliminerait la flore originale actuelle. Le débroussaillage des ronces et des autres végétaux ligneux est à effectuer prochainement. Si cet espace figure au recensement des Espaces Naturels Sensibles du Département (ENS), il sera possible que ce dernier, par convention avec le propriétaire, y effectue les travaux de génie écologique adaptés. Le gestionnaire de la ligne du TGV (RFF) devrait aussi être alerté sur l'existence de cette flore originale.

- **LA VALLEE DE LA PREDECILLE**, de Moque Souris à la station d'épuration (y compris la prairie communale qui monte jusqu'au bois Croulard), devrait être proposée au recensement des ENS afin de bénéficier éventuellement d'une gestion favorable à la flore, dont la qualité se détériore actuellement par eutrophisation, faute d'entretien (absence de fauchage).

- **LES MARES**, dont la forme n'a pas toujours été pensée en fonction de la flore sauvage. La plupart ont des rives abruptes peu propices au développement d'une végétation amphibie (mares d'Inwilliers et du centre ville). Un compromis est à trouver entre leur aspect paysager, leur fonction de régulation et leur peuplement végétal et animal, ce qui conditionne leur entretien ou leur remodelage.

II.3 – LES ESPACES PROTEGES

▪ Les Espaces Naturels Sensibles

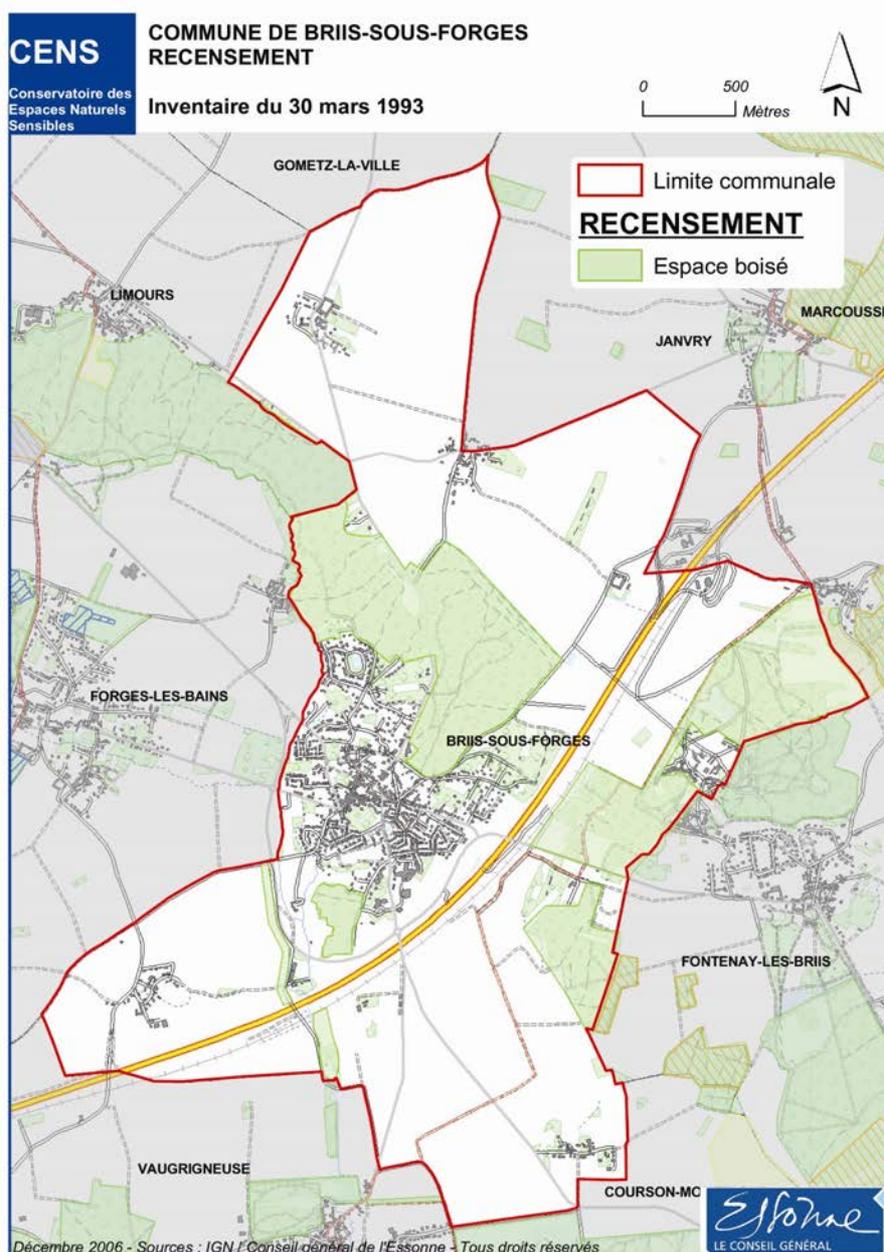
Le Conseil Général a l'initiative de l'institution d'Espaces Naturels Sensibles. Par cette politique, il peut acquérir les espaces naturels ainsi délimités en vue de leur conservation, de leur restauration et leur ouverture au public.

Menée conjointement avec la commune, cette politique permet en particulier de préserver et de valoriser un certain nombre d'espaces boisés.

En effet, sur la commune l'ensemble des espaces boisés sont classés en Espaces Naturels Sensibles.

Par ailleurs, le site de Salifontaine doit faire l'objet d'un classement en ENS pour ses qualités écologiques diversifiées (lieu de grande diversité biologique à la confluence de milieux boisés, agricoles et humides)

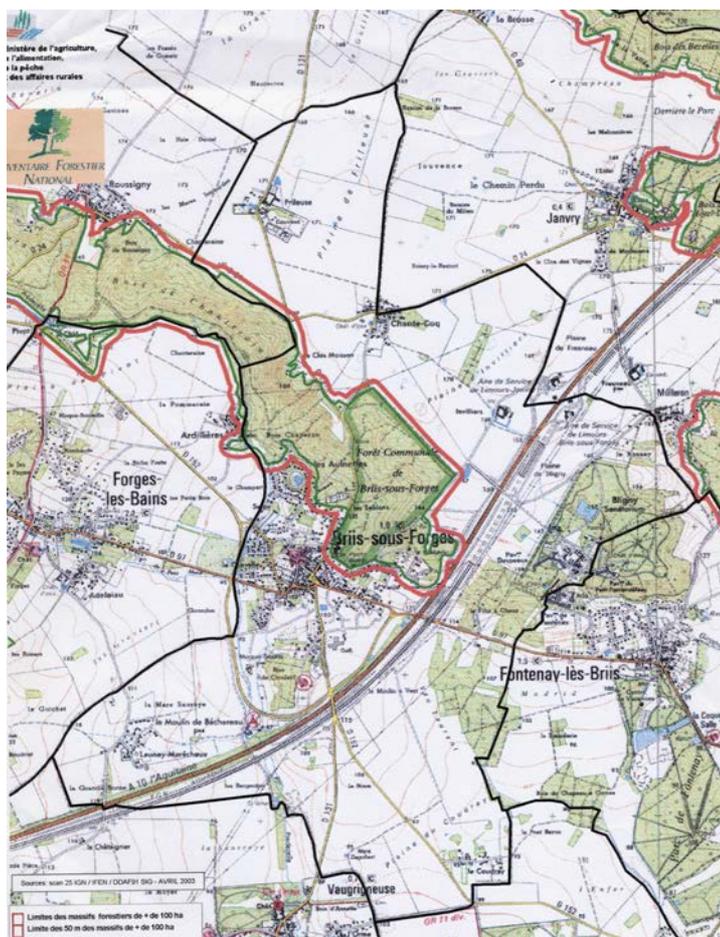
Ces espaces doivent préserver et valoriser leur vocation naturelle (classement en zones naturelles ou éventuellement agricoles). En conséquence, les seules installations autorisées sont destinées à la découverte et à l'entretien des ces sites.



- **Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**

La commune n'est pas concernée par les ZNIEFF.

- **Les massifs boisés de plus de 100 hectares et leurs lisières**



Les massifs boisés de plus de 100 ha sont protégés par le Schéma Directeur d'Ile-de-France : ils sont inconstructibles et font l'objet de mesures de conservation renforcée par un classement en « espaces boisés classés - EBC ». Par ailleurs, leurs lisières font l'objet d'attentions particulières imposées par le SDRIF : une bande de 50 mètres est par principe imposée comme inconstructible le long des limites de ces massifs (la DDAF en assure la transcription). Elle permet de préserver les franges de ces massifs boisés d'une urbanisation non maîtrisée. Dans les secteurs non bâtis, cette bande inconstructible de 50 mètres s'applique sans dérogations.

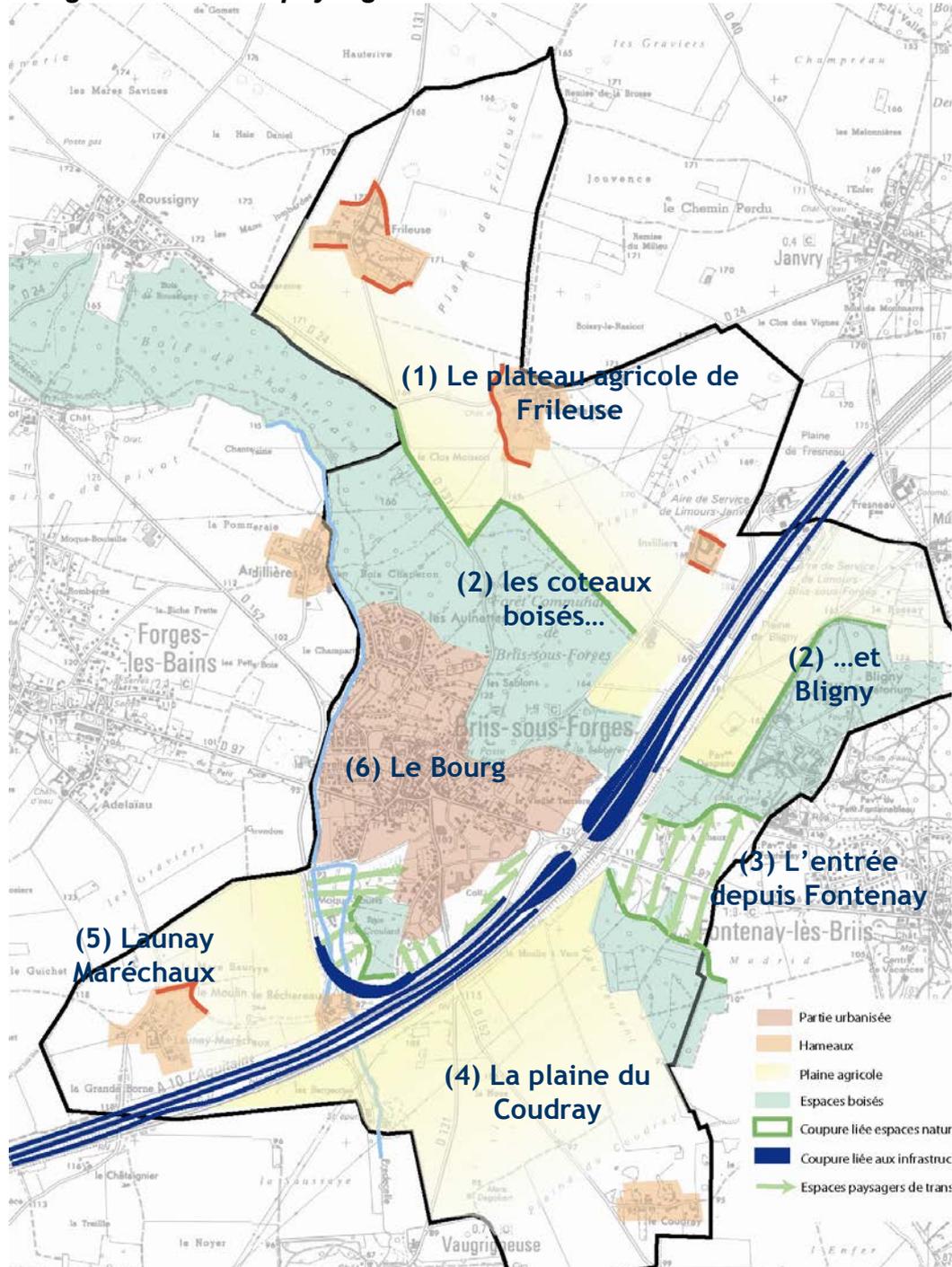
Toutefois, dans les espaces urbanisés ou « ensembles urbains constitués », cette règle peut être adaptée voire levée. Sur la commune sont concernés le massif boisé des coteaux constitué par le bois communal de Briis et le bois de Chantereine.

La règle de la lisière est non applicable sur la partie Sud du massif car limitrophe de zones urbaines dans le quartier des Aulnettes, du cimetière ... Elle reste toutefois applicable au Nord et à l'Est (Chemin de la Justice et Sablière) où les constructions peu denses ne justifient pas de la constitution d'un ensemble urbain.

II.4 – LES ENTITES PAYSAGERES

La situation géographique, la topographie, les infrastructures de transports marquent fortement les paysages et fractionnent le territoire communal en 7 grandes entités paysagères bien distinctes mais reliées par des « fils conducteurs » physiques, tels que la Prédécelle du Sud au Nord-Ouest, la déviation du Bourg de l'Ouest à l'Est, les espaces boisés du Nord-Ouest au Sud-Ouest....

Les grandes entités paysagères de la commune



1. Le plateau agricole de Frileuse

Situé au Nord du territoire communal, ce plateau agricole s'inscrit dans la continuité du plateau agricole de Limours formant une vaste étendue entaillée par les vallées de l'Yvette au Nord.

Il offre des paysages ouverts aux horizons lointains laissant percevoir :

... **les hameaux de :**

Frileuse
Chantecoq
Invilliers

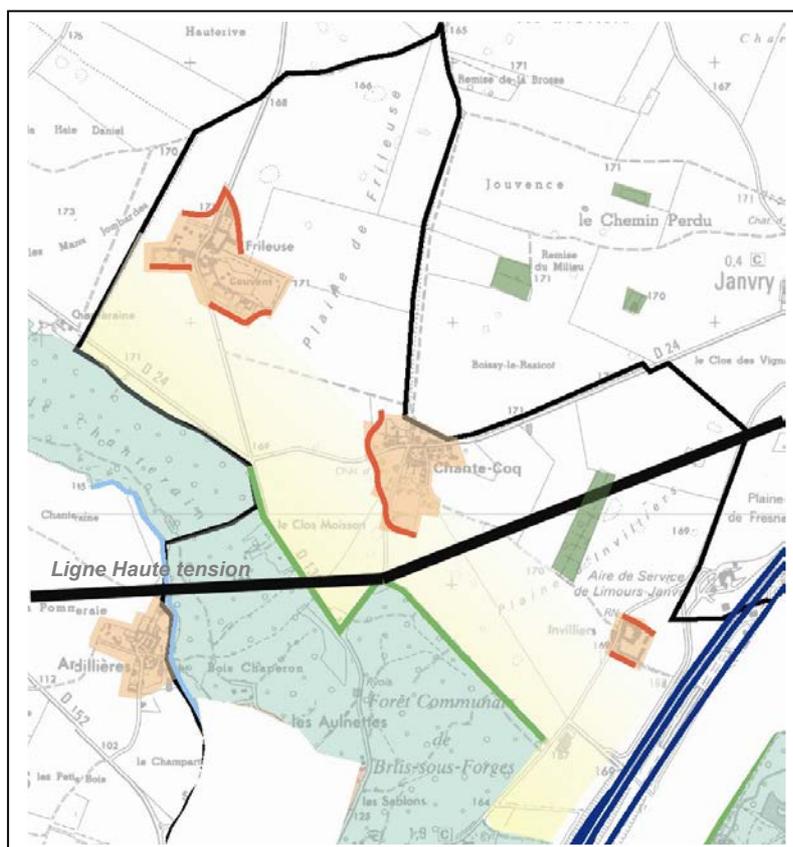
... **la ligne haute tension EDF**

qui traverse le plateau au Sud et se perçoit essentiellement à travers la présence de grands pylônes.

... **quelques remises boisées à protéger.**

De petites tailles, ces masses boisées de feuillus épaississent ponctuellement les horizons. Leur perception est lointaine et dépasse les limites communales (présence sur le territoire de Janvry notamment).

L'ensemble de ces éléments donne une échelle à cette vaste étendue plane et vient animer les perceptions monotones avec des éléments verticaux, signes de vie et d'urbanité.



Chantecoq



Les lignes haute tension



Des remises boisées



Frileuse

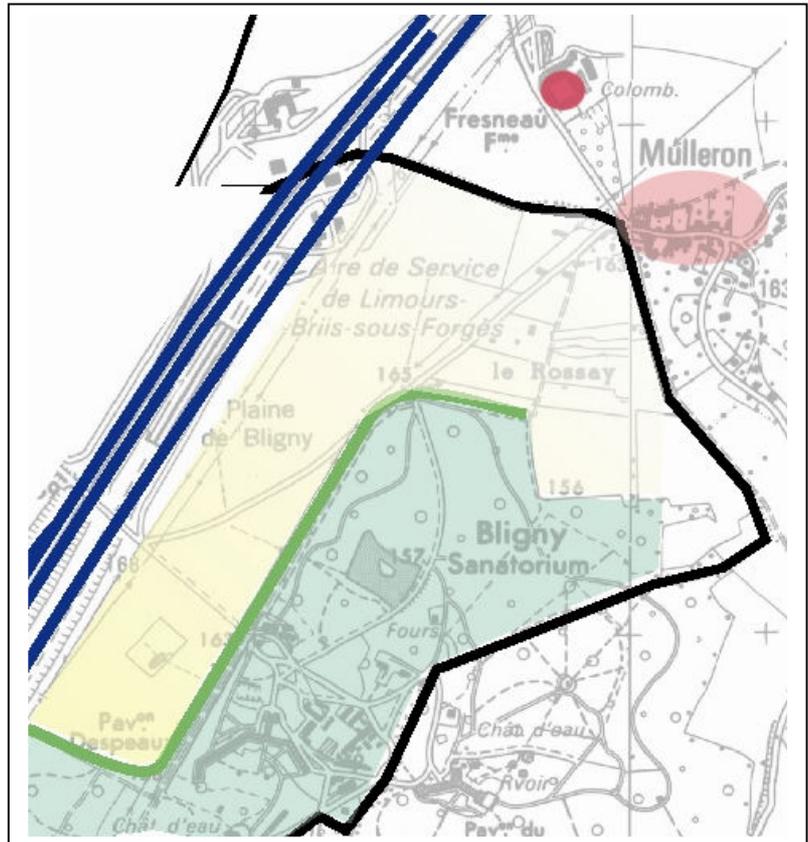


2. Les coteaux boisés ...et l'ensemble de Bligny

Ce secteur constitue une rupture paysagère avec le plateau agricole entaillé par l'A10 et la voie ferrée à l'Ouest d'une part et limité par les espaces boisés installés sur les coteaux d'autre part.

Ce secteur se caractérise par :

- la forêt domaniale de Briis-sous-Forges ouverte au public et aménagée par de nombreux circuits de promenades.
- L'emprise de l'hôpital de Bligny (cet ensemble offre peu d'ouvertures sur le territoire communal – murs de pierres, chemins d'accès ruraux).
- Les vallons boisés vers Fontenay.
- Le hameau de Mulleron situé sur la commune de Janvry et dont le prolongement s'étend sur Briis.
- Un patrimoine remarquable (colombier de la ferme Fresneau sur le territoire de Janvry).



Mulleron



Bligny



3. L'entrée depuis Fontenay-les-Briis

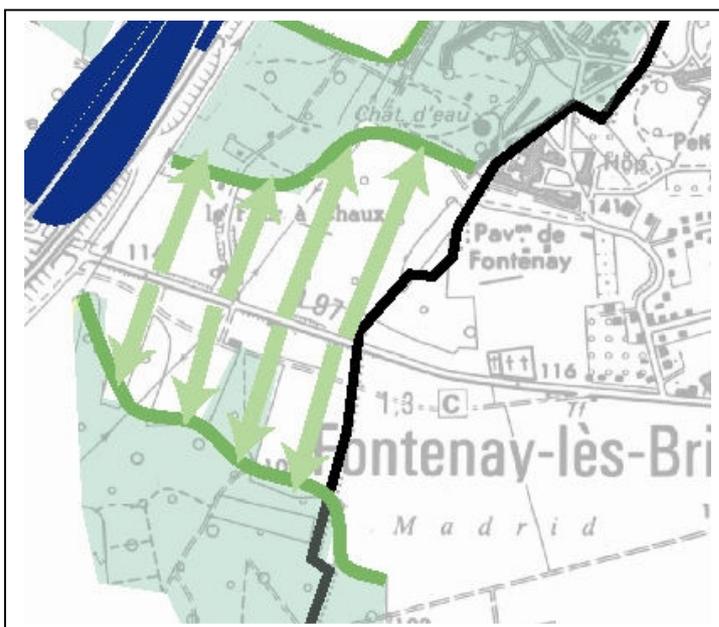
Cette partie est isolée du reste du territoire communal par les infrastructures qui passent en surplomb (A10 et voie ferrée).

Toutefois, elle offre de larges perspectives sur la plaine agricole (vers le Coudray) qui se resserrent au niveau du passage sous la voie ferrée cadrée par les merlons de l'A10.

Elle se caractérise par des espaces paysagers et boisés dominants selon la topographie des lieux.

Toutefois, elle offre une certaine variété d'occupation des sols avec la présence :

- de terrains paysagers et cultivés sous formes de potagers et jardins familiaux
- d'activités et constructions artisanales (pépinières) le long du Chemin rural n°9
- d'installations plus ou moins temporaires du fait de l'occupation et de l'installation en voie de sédentarisation de gens du Voyage le long de la ruelle pierreuse.

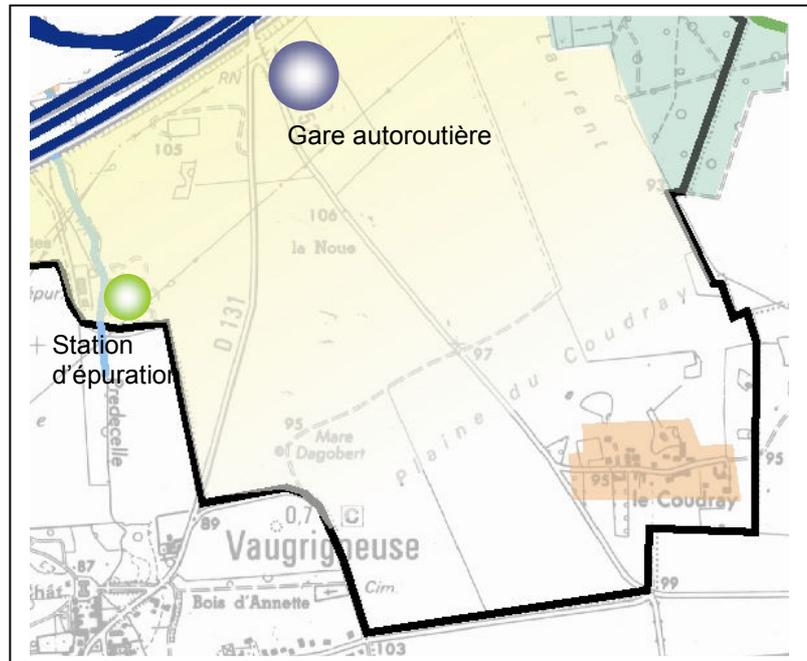


4. La plaine du Coudray

Cette partie est isolée du reste du territoire communal par les infrastructures (passage surélevé au-dessus de l'A10) et par son relatif éloignement des zones urbanisées du Bourg.

Cet ensemble se caractérise par :

- Une plaine agricole en pente douce vers le Sud et notamment vers les villages de Vaugrigneuse ou de Courson-Monteloup.
- Un hameau développé autour d'une ancienne ferme en partie transformée ou abandonnée.

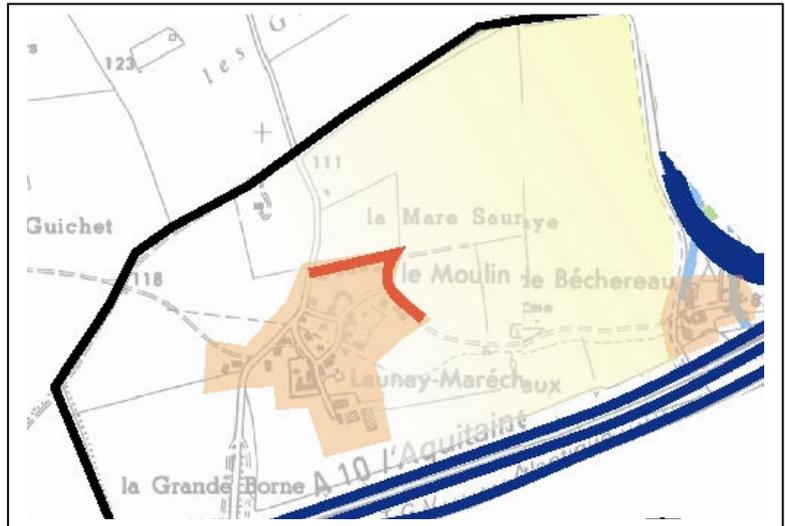


5. Launay - Maréchaux

Cette entité constitue le début de la plaine de Forges-les-Bains à l'Ouest de la Vallée de la Prédecelle.

Elle se caractérise par :

- De larges perspectives et des vues imprenables sur les coteaux boisés et la silhouette du Bourg structurée par le clocher de l'Eglise et la tour Anne de Boleyn.
- La présence du hameau de Launay Maréchaux développé à partir d'une ferme encore en activité. Ce hameau est constitué de constructions assez récentes, réalisées sous forme de petits lotissements dans la continuité du tissu plus ancien.
- La présence du Moulin Béchereau à proximité de la Prédecelle. Celui-ci est isolé du hameau et reste difficilement accessible.



Les perspectives sur les coteaux urbanisés



Le hameau



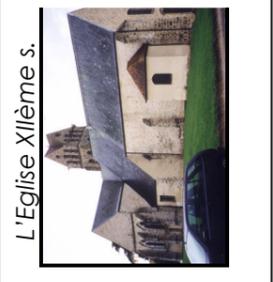
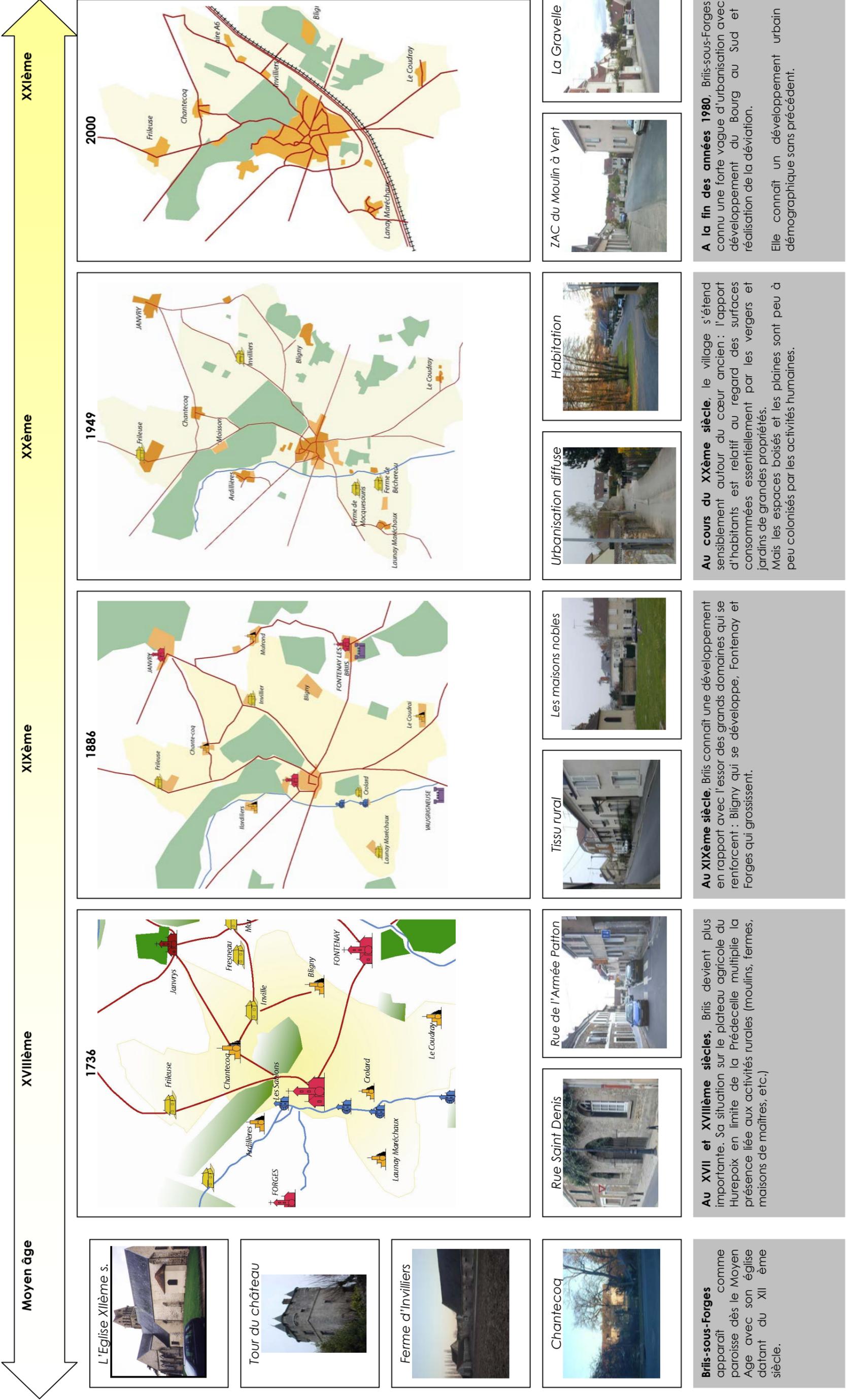
III – L'ANALYSE URBAINE

L'OCCUPATION DES SOLS ET L'ENVIRONNEMENT BÂTI

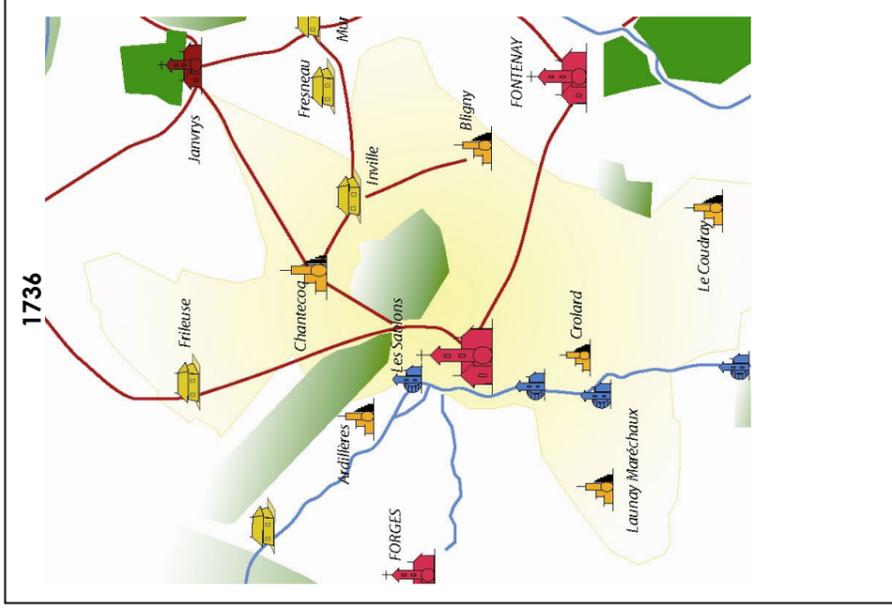
III.1. – EVOLUTION URBAINE ET ORGANISATION DES QUARTIERS

Quelques repères chronologiques ...

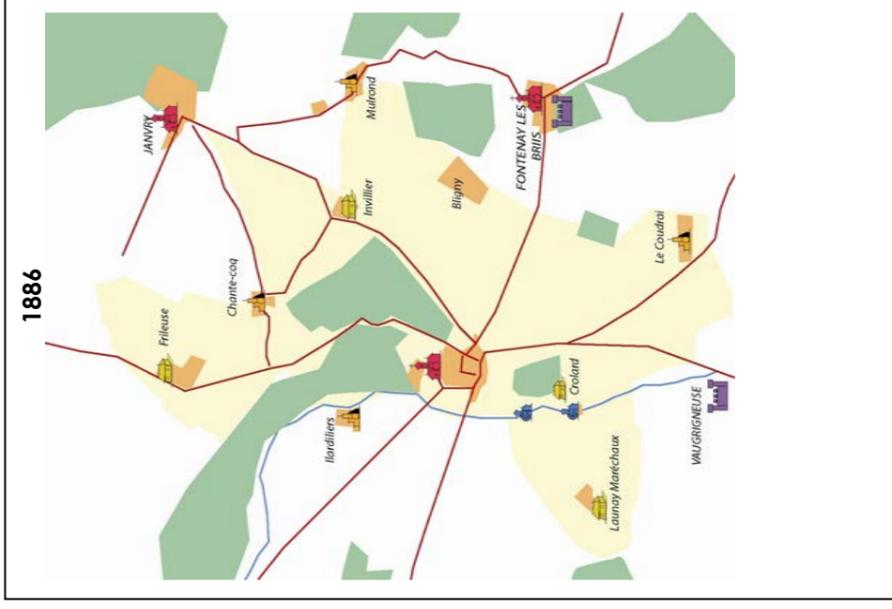
768	Donation de BRAGIUM aux religieux de l'Abbaye de Saint-Denis par le roi Pépin le Bref.
1147	Attribution de BRIIS aux religieux de Saint-Magloire de Paris. L'abbé Beaudoin cède un terrain à chaque habitant et fait construire l'église Sainte-Croix et un prieuré.
1265	Jean de Briis fonde une maison de Dieu.
1337	Jacqueline de Trie possède le fief de BRIIS.
XVème siècle	Le fief de BRIIS résiste aux assauts des Bourguignons qui détruisent le château du Coudray.
1516	Séjour d'Anne Boleyn chez son parent Jean du Moulin, seigneur de BRIIS.
1571	Jacques du Moulin est inhumé dans l'église de BRIIS.
1575	Institution par Henri III de deux foires annuelles : la Petite Saint-Denis (le 22 avril) et la Grande Saint-Denis (le 9 octobre).
1614	Passage de Louis XIII, venant du château de Vaugrigneuse, où il déjeuna chez son médecin Héroard.
1616	Inhumation dans l'église de BRIIS d'Amos du Texier.
1618	Démolition de l'église Sainte-Croix et du prieuré.
1671	Guillaume de Lamoignon, Premier Président du Parlement achète la Seigneurie de BRIIS.
1772	Guillaume-Urbain de Lamoignon fait démolir le château qui tombe en ruine, à l'exception du donjon et d'une petite tour.
1775	Guillaume Joseph Dupleix de Bacquencourt conseiller d'Etat, fils de Dupleix guillotiné en 1794, est le dernier seigneur de BRIIS. La comtesse de Montesquiou, sa fille, vend la propriété en 1797.
1792	Massacre de Messire le Bis, curé de BRIIS de 1772 à 1791, au couvent des Carmes à Paris.
1794	Une partie des archives est brûlée place du Pilon.
1848	Plantation de l'Orme-Maillard.
1871	Les habitants se retranchent devant l'avance des Prussiens.
1940	Occupation par les Allemands, à partir du 15 juin.
1944	Marcel Quinet est arrêté par la Gestapo, le 18 avril. Libération par la IIIème Armée Américaine, le 22 août. Passage de la Division Leclerc, le 23 août. Le brigadier André Piquet est tué sur la route de Forges-les-Bains.



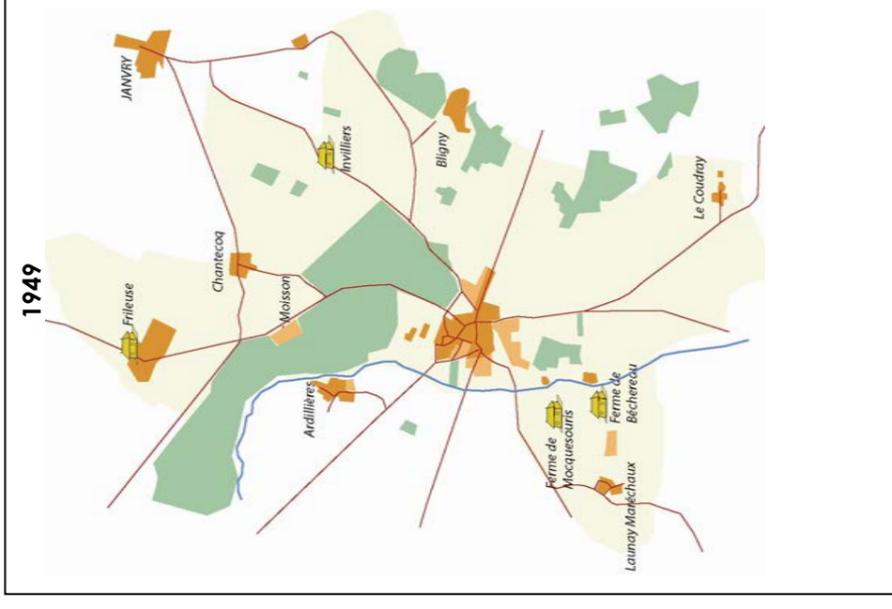
Briis-sous-Forges apparaît comme paroisse dès le Moyen Age avec son église datant du XII^{ème} siècle.



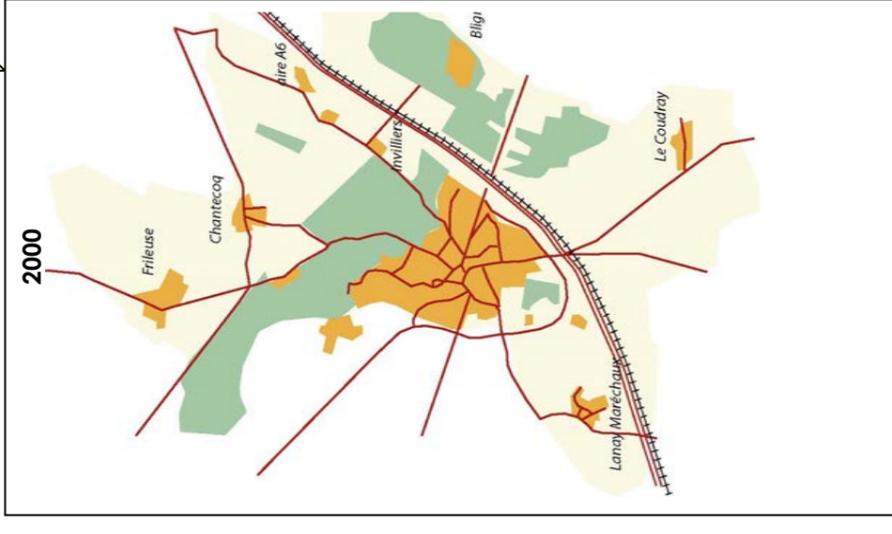
Au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, Briis devient plus importante. Sa situation sur le plateau agricole du Hurepoix en limite de la Prédecelle multiplie la présence liée aux activités rurales (moulins, fermes, maisons de maîtres, etc.)



Au XIX^{ème} siècle, Briis connaît un développement en rapport avec l'essor des grands domaines qui se renforcent : Bligny qui se développe, Fontenay et Forges qui grossissent.



Au cours du XX^{ème} siècle, le village s'étend sensiblement autour du cœur ancien : l'apport d'habitants est relatif au regard des surfaces consommées essentiellement par les vergers et jardins de grandes propriétés. Mais les espaces boisés et les plaines sont peu à peu colonisés par les activités humaines.

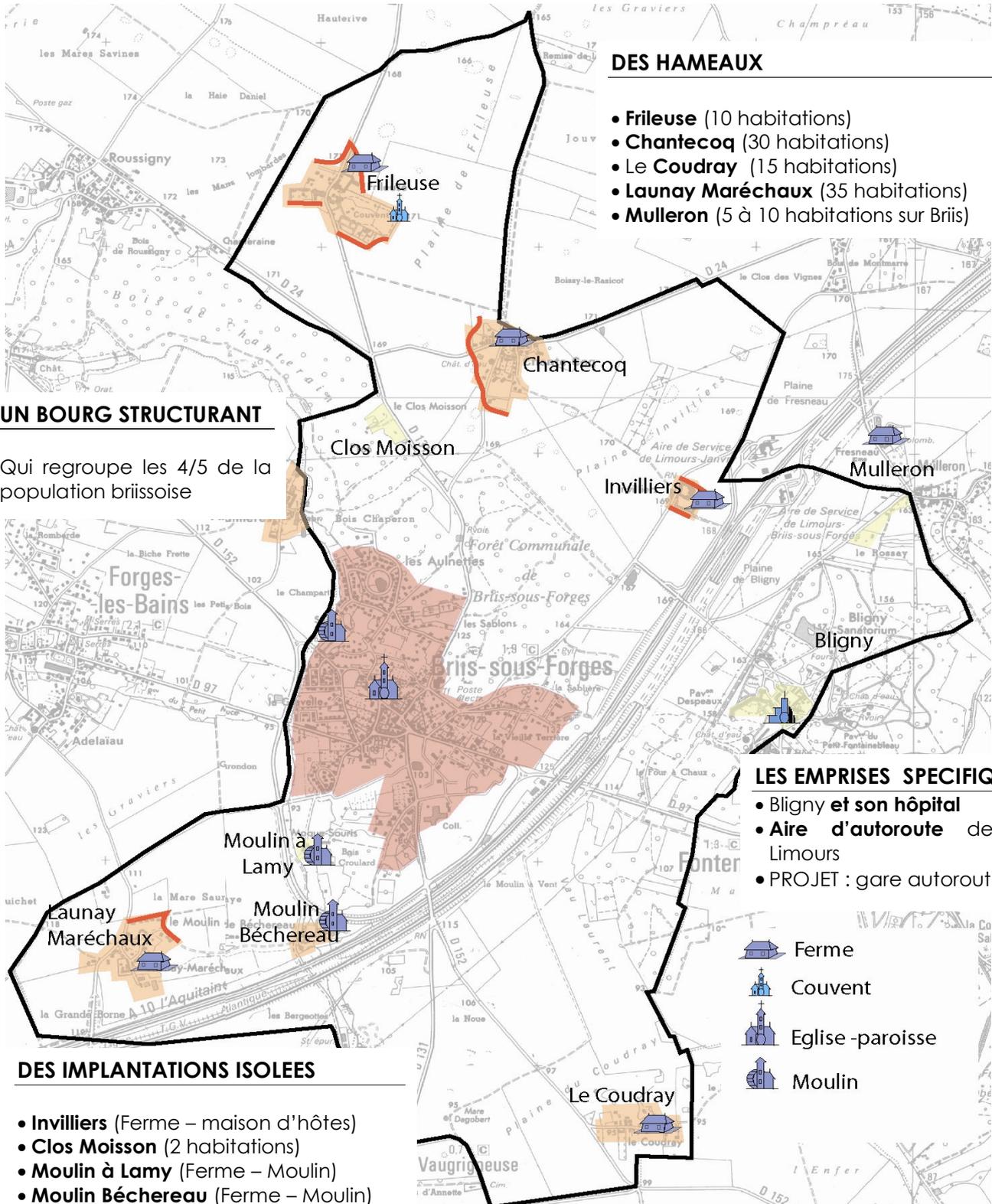


A la fin des années 1980, Briis-sous-Forges a connu une forte vague d'urbanisation avec le développement du Bourg au Sud et la réalisation de la déviation. Elle connaît un développement urbain et démographique sans précédent.



III.2. – ORGANISATION URBAINE DES QUARTIERS ET DES HAMEAUX

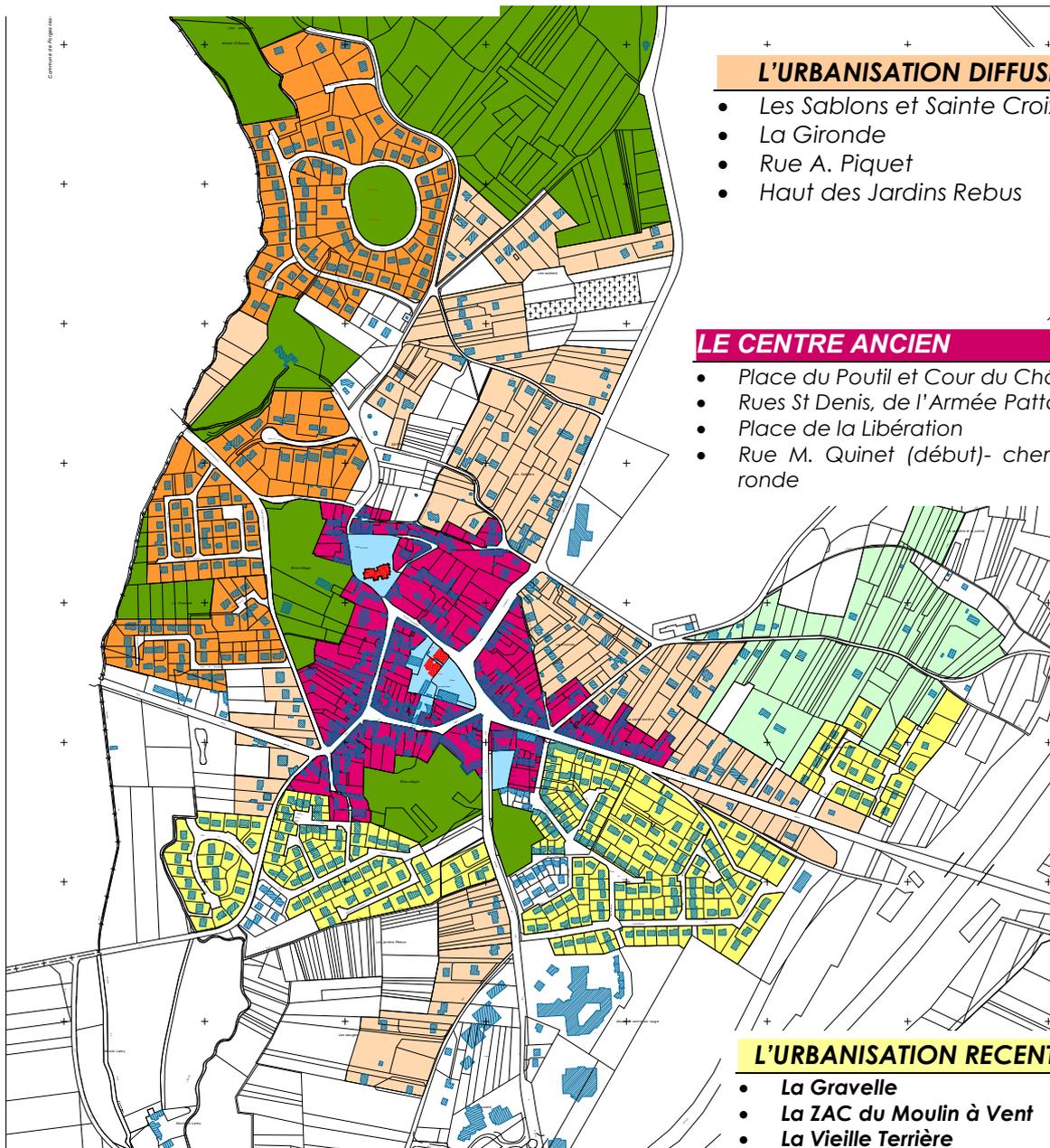
LA STRUCTURE URBAINE



III.3. – LE BOURG

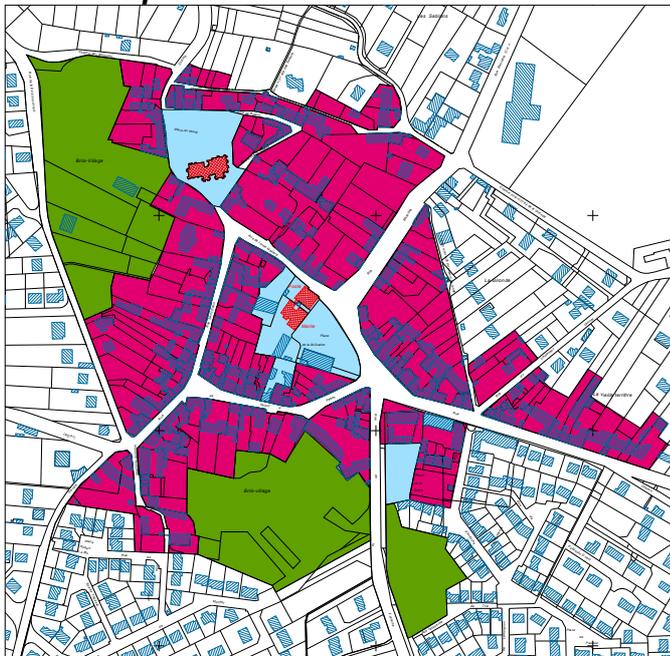
LES OPERATIONS D'ENSEMBLE

- Les Aulnettes
- Moulin à Barreau
- Rues des Tulipes, Troènes, Oiseaux des Sapins
- Rues de la Prédecelle, des Ajoncs



LE CENTRE ANCIEN

Le périmètre



Organisation

Les voies structurantes

- Orme Maillard
- St Denis et Armée Patton
- Chemin de ronde
- A. Quinet

Les fonctions présentes

- Habitat
- Commerces et services
- Equipements publics structurants

Les éléments structurants

- Patrimoine historique : église inscrite, tour du château, vestiges du chemin de ronde, maisons nobles et rurales...
- Espaces publics fédérateurs : places structurantes (Libération, Poutil, de la Ferme)



Orme Maillard



Rue Saint Denis



Carrefour Libération



Place du Poutil

Les caractéristiques urbaines

Caractéristiques générales :

- Un bâti regroupé en front de rue et des cœurs d'îlots sous-densifiés mais peu accessibles.
- De grandes emprises naturelles (parcs et jardins) à préserver.
- Des espaces publics importants et essentiels dans le fonctionnement urbain (concentration d'équipements publics, de commerces et de services).

Les éléments à préserver ou à améliorer :

- Une concentration du patrimoine communal (Eglise, Cour du Château, Chemin de ronde à valoriser, maisons nobles ...).
- Une concentration des équipements publics.
- Une concentration des commerces et services de proximité.

Les enjeux et objectifs

- Préserver les caractéristiques urbaines et architecturales de centre ancien.
- Protéger les emprises naturelles (parcs et jardins privés, espaces publics ruraux- Poutil et mare rue Fontaine de Ville, cours).
- Améliorer l'accessibilité (circulation et stationnement) aux équipements et services concentrés dans le quartier.
- Préserver et valoriser le « Parcours des 3 places » - place de la Ferme, place de la Libération et place du Poutil.

LES OPERATIONS D'ENSEMBLE

Les périmètres



Organisation

Les opérations

- Les Aulnettes
- Moulin à Barreau
- Rues des Tulipes, Troènes, Oiseaux, des Sapins
- Rues de la Prédecelle, des Ajoncs,

Les fonctions présentes

- Habitat
- Services annexes
- Espaces publics pensés et ± généreux

Les éléments structurants

- La Roseraie
- Propriété « Serpie »
- Les espaces boisés ou plantés sur les espaces publics
- Des espaces publics internes généreux (stationnement, circulations, mobilier urbain)



Les caractéristiques urbaines

Caractéristiques générales :

- Un bâti très homogène.
- Un caractère urbanisé structuré par les espaces publics bordés de clôtures « végétales » et des alignements structurés.
- Des plans de circulations « pensés en interne » pour les différents usages (stationnements, circulations automobiles et piétonnes).

Les éléments à préserver ou à améliorer :

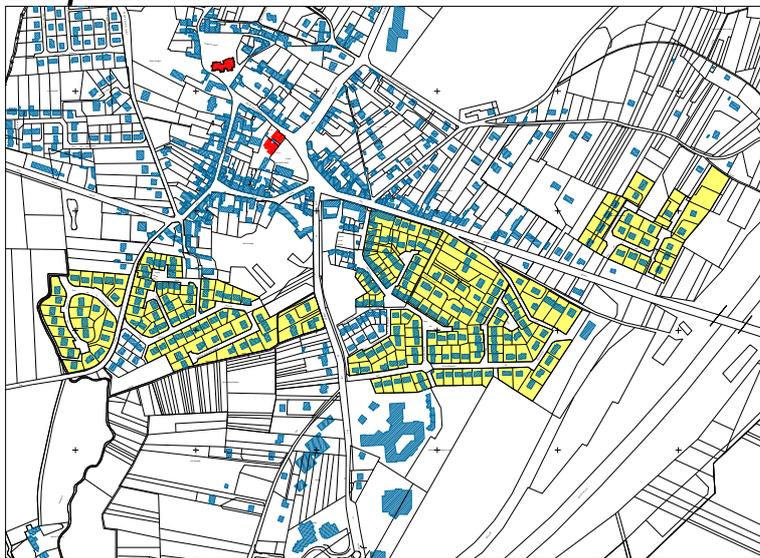
- Une homogénéité urbaine ou végétale à préserver (reprise des règlements de lotissements ou de copropriétés dans le PLU).
- Poursuivre une ouverture de ces opérations vers les quartiers environnants à travers les espaces libres privés ou les propriétés loties par l'aménagement de liaisons.

Les enjeux et objectifs

- Préserver les caractéristiques urbaines et architecturales des opérations (intégrer des prescriptions architecturales dans PLU)
- Protéger les grandes emprises naturelles.
- Intégrer les espaces libres internes dans le fonctionnement urbain (espaces de Serpie et espaces boisés de la Prédecelle).

LES QUARTIERS RECENTS

Les périmètres



Organisation

Les opérations

- La Gravelle
- La ZAC du Moulin à Vent
- La Vieille Terrière

Les fonctions présentes

- Habitat

Les éléments structurants

- La place de la Ferme et médiathèque



Les caractéristiques urbaines

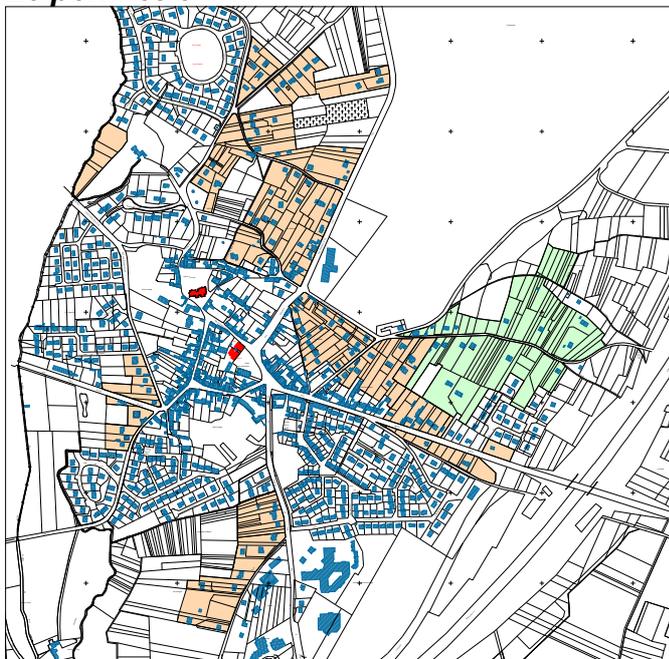
- Un bâti homogène et récent
- Une densité plus forte que dans les autres quartiers d'habitat
- Des espaces publics très minéraux (peu de végétation dans la ZAC du Moulin à Vent).
- Une place de la Ferme désertée et un parc de stationnement public peu accessible.

Les enjeux et objectifs

- Préserver le caractère homogène du bâti et des espaces publics.
- Améliorer les liaisons interquartiers par des circulations douces.

L'URBANISATION DIFFUSE

Le périmètre



Organisation

Les secteurs

- Les Sablons et Sainte Croix
- La Gironde
- Rue A. Piquet
- Haut des Jardins Rebus

...à maîtriser

- Chemin de la Justice
- Chemin des Vignes.
- Autour du cimetière

Les fonctions présentes

- Habitat
- Services annexes

Les éléments structurants

- Espaces publics restreints et espaces privés d'accès importants (« urbanisation en tiroir »).



Les caractéristiques urbaines

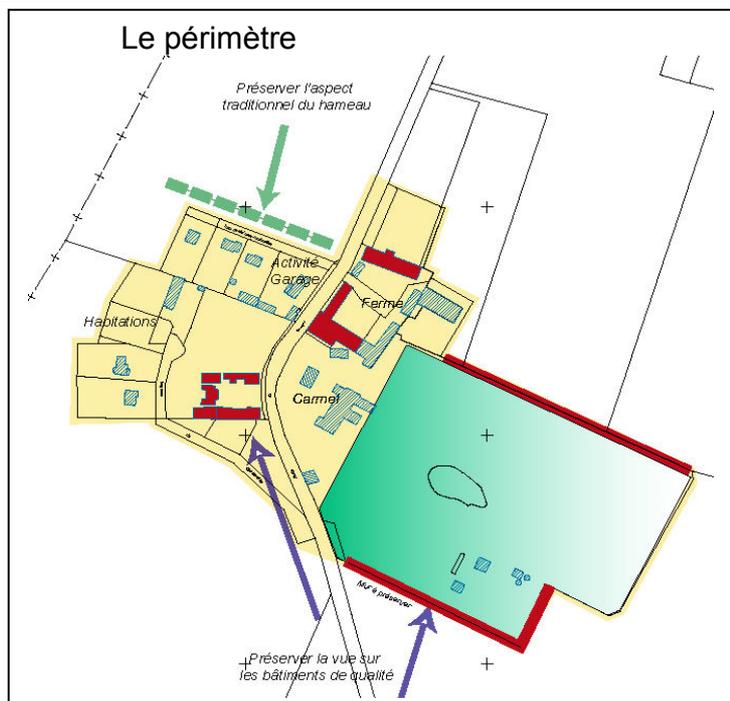
- De grandes parcelles
- Des espaces verts et boisés importants et à préserver.
- Une urbanisation « en tiroir » : accès aux constructions en cœur d'îlots par de longues voies privées.
- Un tissu bâti hétérogène (bâti ancien et récent, clôtures variées, constructions précaires ou en matériaux nus...).

Les enjeux et objectifs

- Limiter les constructions dans les ensembles boisés (autour du cimetière, chemins des vignes et de la Justice).
- Eviter les divisions de terrains et le morcellement des îlots en limitant les constructions en fond de parcelles (problèmes d'accès et de desserte par les réseaux).
- Homogénéiser les constructions et clôtures par des prescriptions et recommandations architecturales.

III.4. – LES HAMEAUX

FRILEUSE



Organisation

Les voies structurantes : RD 131 reliant Briis à Gometz

Les fonctions présentes

- Bâti rural
- Habitations récentes
- Activités artisanales (gardiennage, garage) et para-agricoles
- Carmel



Les caractéristiques

- un bâti ancien remarquable
- un bâti récent plus banal
- un effet dévalorisant du fait de la présence de stationnement de voitures et de l'activités de garage (publicité, etc.)

Les éléments à protéger

- La Ferme de Frileuse et ses annexes qui présentent un style particulier (briques rouges et modénatures particulières)
- Murs de pierre du Carmel



Les possibilités d'évolution

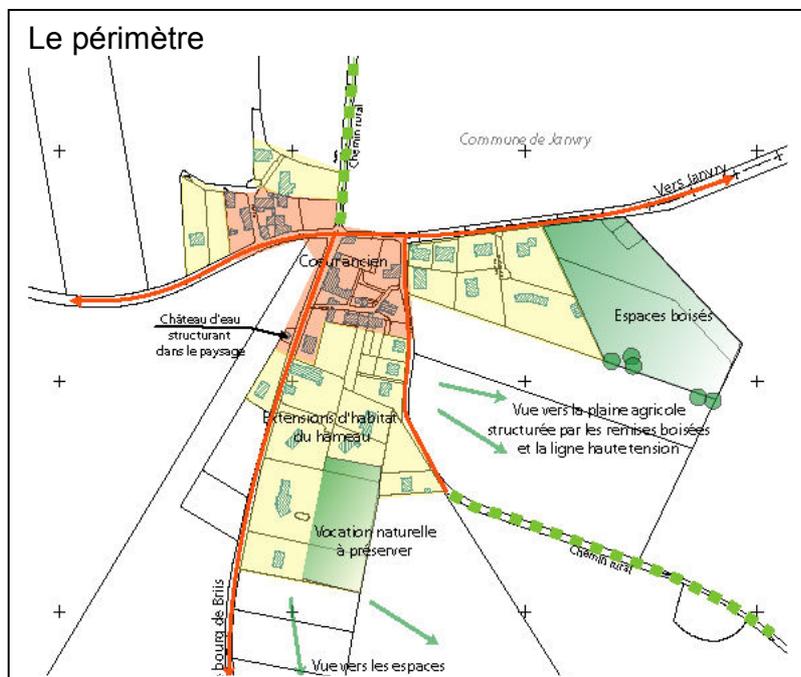
- pas de développement prévu en dehors des possibilités de reconversion des bâtiments ruraux existants dans leur enveloppe et des aménagements autorisés par l'augmentation de COS.



Les enjeux et objectifs

- **Préservation et protection de l'ensemble** : bâti rural caractéristique, murs de pierre et végétation du parc du Carmel.
- **Possibilités d'évolution dans le cadre du bâti existant.**
- **Valorisation de la limite Nord du hameau** : réduction de l'affichage publicitaire et intégration des dépôts de véhicules dans le paysage bâti.

CHANTECOQ



Organisation

Les voies structurantes :

- La RD 24 et la route de la Brosse
- Chemins ruraux desservant la plaine agricole

Les fonctions présentes

- Ferme et bâtiments ruraux
- Habitations



Les caractéristiques

- Un château d'eau structurant dans la silhouette du hameau.
- Un bâti rural et un bâti plus récent qui se côtoient.
- Un silhouette « verte » avec des franges boisées.
- Des voies de caractère rural qui se terminent en chemin de desserte agricole.



Les éléments à protéger

- Les espaces boisés : remises et lisières structurant les parcelles cultivées.
- Les bâtiments ruraux et le style architectural traditionnel du hameau.



Les possibilités d'évolution

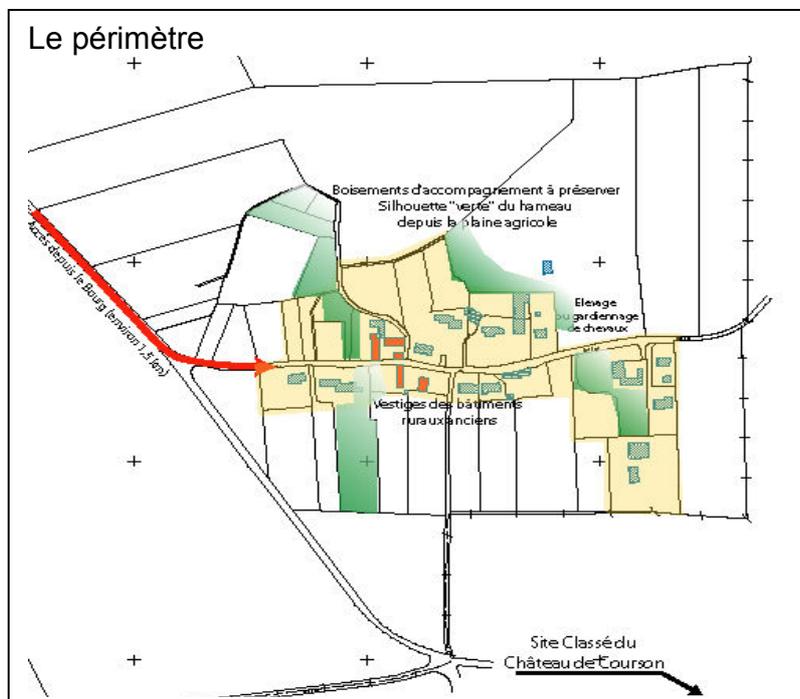
En limite de la commune de Janvry, ce hameau offre peu de possibilités de développement : les terres agricoles sont protégées et les espaces boisés structurants sont à préserver (rôle paysager et écologique pour les écosystèmes présents).

Les enjeux et objectifs

- Protéger les espaces boisés.
- Préserver l'esprit rural traditionnel du hameau : architecture, aménagement de voies et chemins ruraux, limiter les extensions et constructions nouvelles.



LE COUDRAY



Organisation

Les voies structurantes

Depuis la RD 152 qui relie la bourg de Briis à Courson.

Les fonctions présentes

- Bâtiments ruraux
- Habitat

Les caractéristiques

- Un bâti rural de qualité à forte identité rurale.
- Des éléments (puits, fontaine, hangar et corps de ferme) qui témoignent de l'activité rurale ancienne.
- Une végétation de haute tige très présente.
- Un site en limite de la commune de Courson à proximité immédiate du domaine du château de Courson (site classé).



Les possibilités d'évolution

Le hameau offre peu de possibilités de développement : les terres agricoles sont protégées et les espaces boisés structurants sont à préserver (rôle paysager et écologique pour les écosystèmes présents).

Dans le périmètre bâti, il subsiste des disponibilités pour des constructions rurales : 5 à 10 habitations supplémentaires.

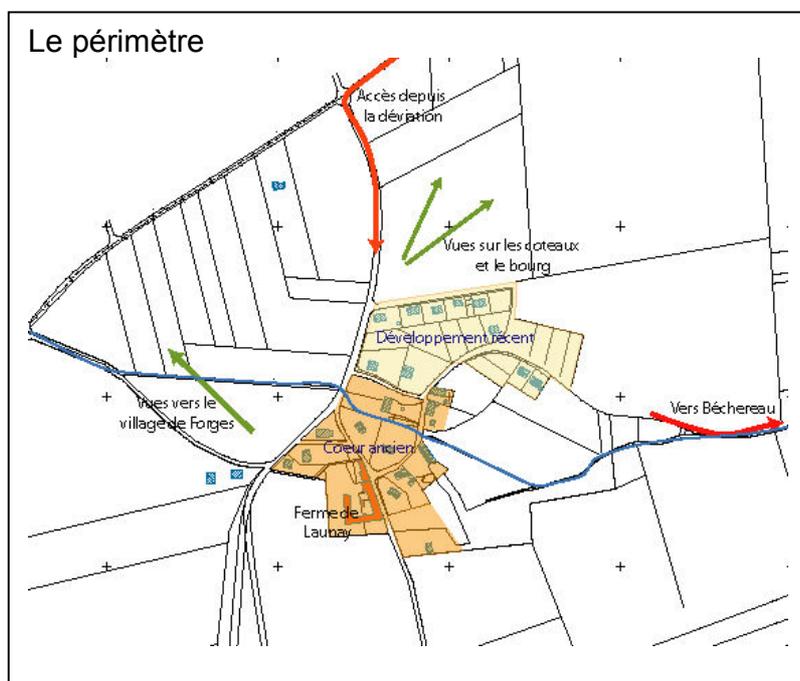


Les enjeux et objectifs

- permettre une densification mesurée du hameau en :
 - protégeant les espaces plantés et la présence végétale,
 - imposant des contraintes de respect de la tradition,
 - architecturale rurale.



LAUNAY - MARECHAUX



Organisation

Les voies structurantes

Rue des Chataigniers depuis la déviation.

Les fonctions présentes

- Ferme en activité
- Habitat récent
Ce hameau est le plus important de la commune.



Les caractéristiques

Situé dans la plaine entre Briis et Forges, il émerge dans le paysage plan.

Développé autour de la Ferme de Launay, il s'est étendu assez récemment avec des constructions d'habitat de style banal.

Il est traversé par un bras d'eau qui rejoint la Prédecelle et alimente plus loin la Ferme Béchereau. Ce fossé est accompagné d'espaces verts arborés au long de son parcours.

Les possibilités d'évolution

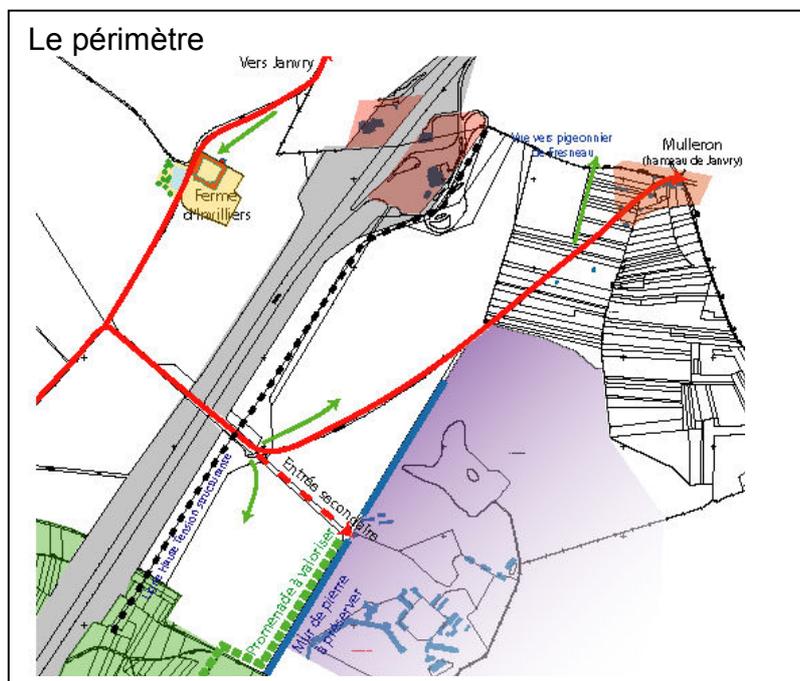
Elles sont faibles. Le hameau a connu un développement récent important.

Capacité supplémentaire : 5 à 10 habitations.

Les enjeux et objectifs

- Limiter les extensions au périmètre existant du hameau (compléter les dents creuses en bordure de voies existantes).
- Valoriser le fossé et ses abords.
- Préserver les larges perspectives sur la plaine agricole cadrées par les coteaux de Briis et les reliefs de Forges.

SECTEUR DE BLIGNY



Organisation

Les voies structurantes

- Route d'Invilliers
- Route de Mulleron
- GR du Hurepoix

Les fonctions présentes

Très diversifiées :

- Infrastructures de transports et aires d'autoroute.
- Emprise « verte » de l'Hôpital de Bligny (entrée principale vers Fontenay).
- Ferme et hameau rural : Invilliers, Fresneau et Mulleron (Janvry).

Ferme d'Invilliers



Aire d'autoroute



Mur de pierres de Bligny



Les caractéristiques

Un secteur de la commune isolé du reste du territoire communal :

- emprise de Bligny tournée vers Fontenay-les-Briis.
- Hameau de Mulleron (en majeure partie située à Janvry).
- Une rupture forte avec l'A6 et la voie ferrée.

Les éléments à protéger

- Ferme d'Invilliers (maison d'hôtes).
- Perspective sur le pigeonier de Fresneau.
- Mur de pierre longeant le GR et la propriété de Bligny.

Les possibilités d'évolution

Elles sont faibles compte tenu des besoins et des prérogatives supracommunales issues du SDRIF ou SDL du Pays de Limours : la préservation et la confortation de l'existant est la règle de base.

Les enjeux et objectifs

- Valoriser le patrimoine et protéger les perspectives sur la plaine et les éléments ruraux.
- Mettre en valeur le GR du Hurepoix.
- Prévoir les possibilités d'évolution des bâtiments de Bligny.

IV – LE PATRIMOINE

IV.1– LA PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Une servitude de monuments inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques concerne la commune de Briis-sous-Forges :

- celle de l'Eglise St Denis.

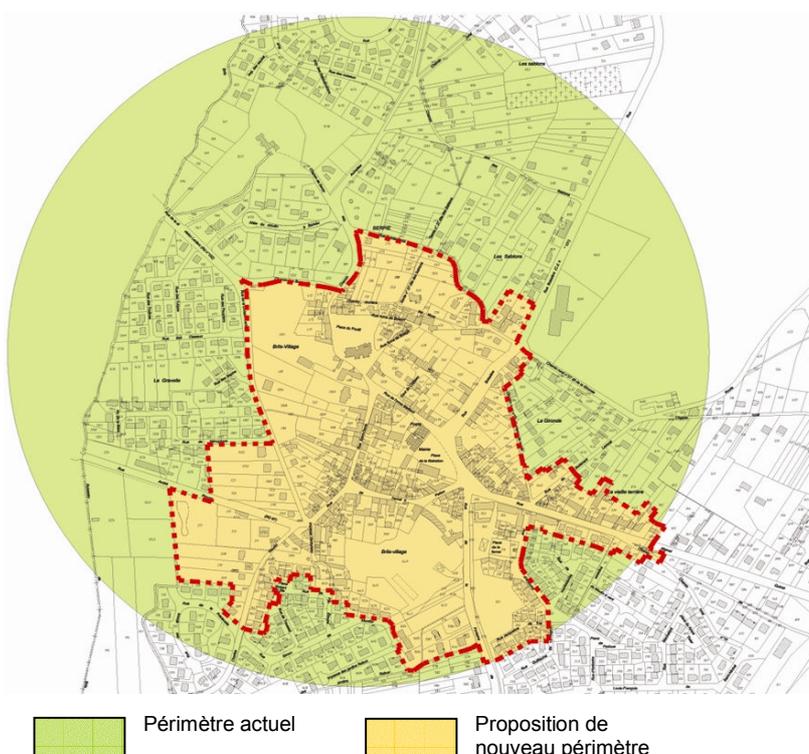
L'église de Briis-sous-Forges, dont l'architecture relève de l'époque de transition entre le roman et le gothique, est construite par les moines de l'abbaye de Saint-Denis. Son clocher, de forme carré, date du XIIe siècle. Haute de 39 mètres, percée de baies en plein cintre, cette tour comporte trois étages et est surmontée de quatre pignons. L'édifice se compose d'une nef unique et un cœur qui conserve une arcade romane du XIIIe. Il est à noter également la présence de nombreux objets remarquables à l'intérieur de l'édifice : maître-autel, retable et lutrin datant du XVIIe, poutre en bois sculpté et peint datant du XVIIIe.



Dans ce cas, un rayon de protection de 500 mètres est actuellement applicable à partir des éléments protégés.

Une proposition d'adaptation de périmètre a été formulée par le Service Départemental des Bâtiments de France sur cet édifice.

Ce périmètre fait l'objet d'une procédure particulière de modification, indépendante de celle du PLU : il est aujourd'hui soumis à concertation et fera l'objet d'une enquête publique avant son adoption définitive et son intégration dans le PLU.



IV.2. – LE PATRIMOINE D'INTERET LOCAL

Le passé de Briis-sous-Forges l'a doté d'un nombre important de constructions, présentant un réel intérêt patrimonial, que ce soit en raison de critères historiques, culturels ou simplement architecturaux. Ils ont fait l'objet d'un recensement sur le plan des éléments recensés au titre du L 123.1.7° et de l'établissement d'une fiche par élément figurant dans le dossier de patrimoine en annexe n°9 du PLU.

Près de 50 éléments ont été identifiés. Il s'agit :

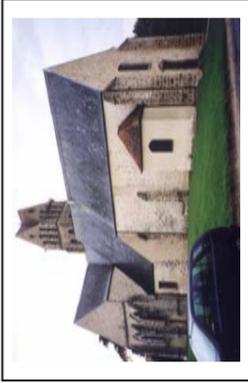
- d'édifices et monuments
- de demeures et maisons
- de petit patrimoine
- de murs anciens
- de bâtiments ruraux anciens dans les hameaux

LE PATRIMOINE

DANS LE BOURG

L'Église

Datant du XIIème s., ses intérieurs sont protégés dans le cadre d'un recensement à l'inventaire des M.H., avec un périmètre de protection de 500 mètres.



Construite au XVème elle revêt un caractère historique et patrimonial digne de la commune. Elle appartient à une famille privée.



Les vestiges anciens à préserver

Les murs d'enceinte et chemins de « ronde »

dont il ne reste que quelques vestiges ponctuels (parties de murs de pierre et anciennes tours) et sente piétonne (chemin de derrière les murs)

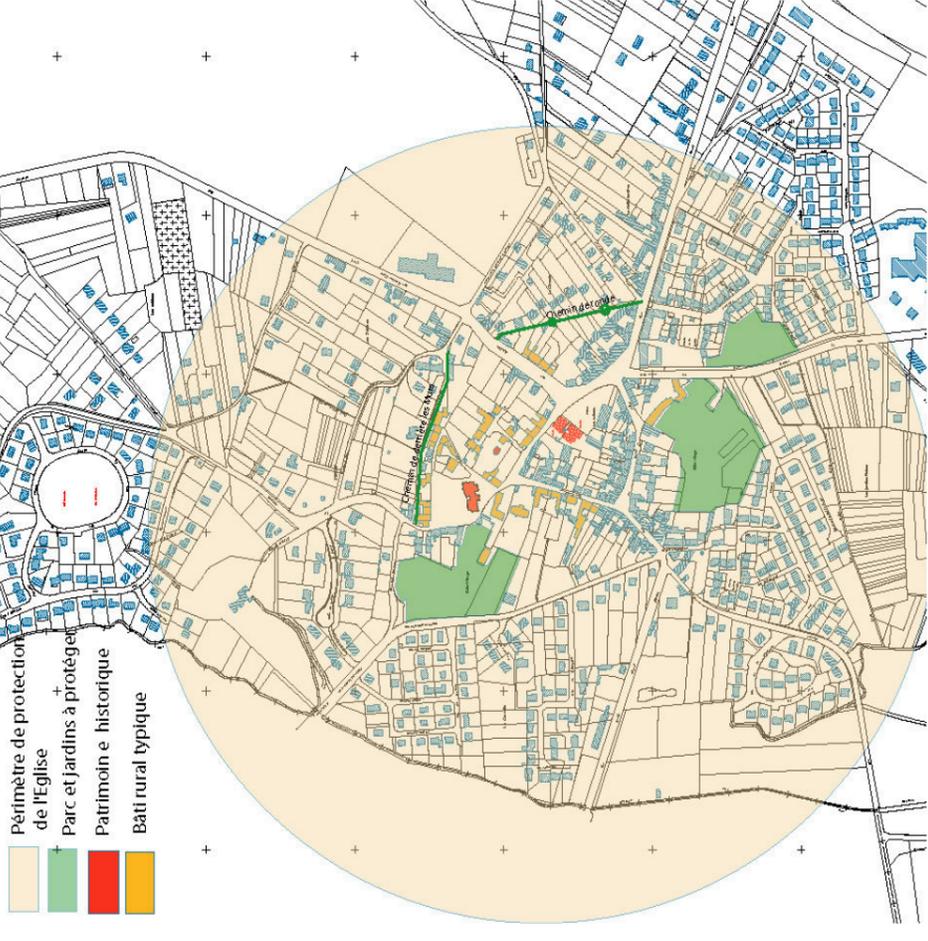


Les points d'eau et nombreux puits

L'Eau est un élément important. Sa présence est marquée par les cours d'eau, plans d'eau et les nombreux puits ou fontaines encore présents. Beaucoup fonctionnent



Carte de synthèse du patrimoine



Les édifices dignes d'intérêt

- Les grandes propriétés du centre ville
- les vestiges particuliers : portes et porches, ancienne tour des remparts



Le tissu traditionnel

Les alignements structurants et maisons rurales ou de ville préservées sur les anciens axes (rue Saint Denis, rue de l'Armée Patton, rue de l'Orme Maillard).



DANS LES HAMEAUX

Les corps de fermes



Le tissu traditionnel



Les éléments divers



Les murs de pierre

Les matériaux
traditionnels
utilisés



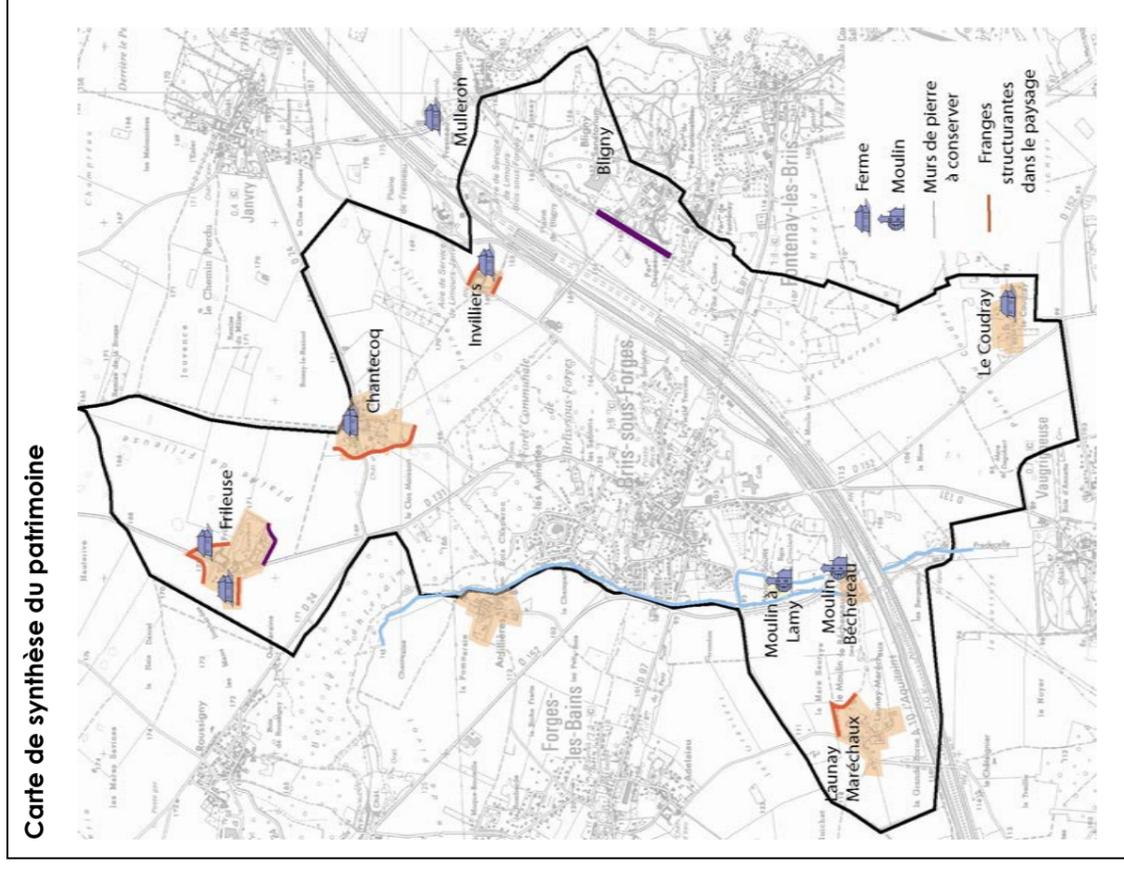
Pierre de pays

Pierre de Grès

Enduits jointoyés

Briques et pierres

Meulrières



IV.4. – LES SITES ARCHEOLOGIQUES

Dans les sites archéologiques, les dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 86-192 du 5 février 1986 relatif à la prise en compte de la protection du patrimoine archéologique et de l'article R.111-3-2 du code de l'urbanisme s'appliquent. En outre, la loi du 27 septembre 1941 modifiée qui soumet notamment les fouilles à un régime d'autorisations spéciales de l'Etat concerne l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, il est à noter que si la réalisation de fouilles archéologiques préventives a été prescrite, le permis de construire ne pourra être entrepris qu'après l'achèvement des fouilles (article 11 de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive). Cette loi sur l'archéologie préventive du 17 janvier 2001 précise, enfin que : l'archéologie préventive « relève de missions de services publics » ; l'Etat est prescripteur des opérations archéologiques.

Le décret du 16 janvier 2002 indique (article 1^{er}) que « les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises qu'après accomplissement des mesures de détection et, le cas échéant, de conservation ou de sauvegarde par l'étude scientifique définie par la loi du 17 janvier 2001 ».

A Briis-sous-Forges, il n'est actuellement pas recensé de sites archéologiques connus. Par contre, des zones de sensibilité archéologique sont identifiées par la DRAC. Il s'agit :

- l'Eglise St Denis et des ses abords (site médiéval)
- château-fort et donjon (site médiéval)
- Les Bergeottes (site gallo-romain)
- Ancienne ferme d'Inwilliers
- Launay (site du néolithique et du mésolithique)
- Moulin de Serpy
- Moulin de Moque-Souris
- Moulin de Béchereau

EN RESUME...

L'EXISTANT

LES MILIEUX NATURELS

- **45% du territoire communal** occupés par des terres agricoles (au Nord le plateau de Frileuse, au Sud les plaines de Launay et du Coudray)
- **Des paysages linéaires animés** par les hameaux et des petites masses boisées
- **Une forte identité rurale**, celle du Hurepoix.
- **Des espaces boisés très présents dans l'organisation des paysages :**
 - marques physiques des limites d'urbanisation sur les coteaux
 - espaces écologiques, lieux de promenades et de loisirs.
- **Des sites présentant des enjeux de valorisation et de préservation :** Salifontaine (milieux humides, prairies et boisements), abords de la Prédecelle, abords de la route de Fontenay, les perspectives sur le Bourg depuis le Sud du territoire, entrées de ville.
- **Une flore riche et variée**

L'ENVIRONNEMENT URBAIN ET PAYSAGER

- Une urbanisation composée d'un centre bourg et de 4 hameaux (Frileuse, Chantecoq, Launay-Maréchaux et Coudray).
- Quelques implantations isolées sont également présentes (Four à Chaux, ruelle pierreuse...).
- Un environnement de qualité à préserver au sein des zones urbaines et à prévoir dans les extensions futures.
- Un patrimoine riche mais méconnu : un patrimoine encore très présent, mais peu connu et mal mis en valeur, il a été relativement appauvri... Il se caractérise par la présence de vestiges historiques (tour et restes de remparts...), de bâti rural, de fermes et moulins, de maisons nobles, de petits patrimoines tels que puits, fontaines...
- Des espaces verts en cœur d'agglomération constituant des espaces valorisant et lieux d'agrément (place du Poutil, mare du moulin à vent, fontaine de ville, ...).

LES ENJEUX ET LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Des espaces à protéger :

- les espaces agricoles et boisés sur la majeure partie du territoire.

Des secteurs à valoriser :

- les entrées de ville et sites paysagers
- les interfaces entre les zones urbanisées et les zones naturelles
- les espaces humides de la vallée de la Prédecelle

Un patrimoine à valoriser :

- Le patrimoine rural situés dans le centre bourg et les hameaux,
- Les éléments historiques
- Les puits, mares et fontaines
- Etc.

V – LES CONTRAINTES DIVERSES

...OU ENJEUX DE SANTE PUBLIQUE

V.1 – L'EAU : qualités et usages

Qualité et gestion des eaux

■ **La loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 et le code de l'Environnement** précisent que « l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. »

Cela implique une gestion équilibrée de la ressource en eau et l'obligation de satisfaire :

- la santé, la salubrité publique, la sécurité civile et l'alimentation en eau potable
- la vie biologique du milieu récepteur et notamment de la faune piscicole
- la conservation et le libre écoulement des eaux et la protection contre les inondations
- l'agriculture, la pêche, l'industrie, la production d'énergie, les transports, le tourisme, les loisirs et sports nautiques.

■ **Le SDAGE Seine Normandie**

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux a été approuvé par arrêté préfectoral du 20 Septembre 1996. Ce document fixe à l'échelle du grand bassin, les orientations en matière d'aménagement et de gestion des Eaux. Il s'agit de :

- gérer globalement l'eau des Vallées
- de gérer, restaurer et valoriser les milieux aquatiques
- d'améliorer la connaissance et l'information.

Au niveau local, ces orientations visent à :

- limiter le ruissellement et l'érosion par une cohérence hydraulique de l'occupation des sols
- maîtriser les rejets polluants dans les milieux récepteurs et de respecter les normes qualitatives de rejet.

■ **Le SAGE Orge Yvette**

Il s'étend sur une superficie de 940 km² et concerne de nombreux territoires :

- les départements de l'Essonne et des Yvelines
- le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

et intègre 116 communes.

Instruit courant 1996, le SAGE Orge Yvette est actuellement en cours d'approbation. Les enjeux de ce schéma portent essentiellement sur les actions à mener dans le cadre de la prévention face aux risques d'inondations, l'assainissement et la gestion en eau potable.

La qualité des cours d'eau est suivie principalement par les syndicats gestionnaires des cours d'eau (le SIHA de Limours), l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et le Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE) Yvelines-Essonne. Il existe une station de mesure de qualité des eaux à Forges-les-Bains, à proximité de la commune, sur la rivière de la Prédécelle.

Les principales sources de pollution sont d'origine :

- **Urbaine** : elles sont liées aux dysfonctionnements de la collecte (mauvais branchements des particuliers, fuite et saturation des réseaux) et du traitement des eaux usées au niveau des stations

d'épuration, du lessivage des surfaces imperméabilisées (parking, voiries) et des traitements phyto-sanitaires. Sur la commune la source de pollution urbaine principale est l'A10.

- **Rurale** : elles sont liées à l'érosion dans les champs cultivés, au lessivage des nitrates, phosphates et traitements phyto-sanitaires (produits utilisés pour lutter contre les maladies et parasites).

L'une des conséquences des pollutions ponctuelles (accidentelles) et diffuses (de fond) sur les cours d'eau est l'eutrophisation que l'on peut définir comme l'ensemble des processus biologiques et chimiques provoquant un enrichissement excessif des eaux en éléments nutritifs. Ce phénomène se traduit alors notamment par la prolifération des végétaux induisant l'appauvrissement critique des eaux en oxygène nécessaire aux organismes vivants.

■ Alimentation en eau potable

La commune de Briis-sous-Forges est alimentée par les usines de Morsang-sur-Seine, qui traitent 90% d'eau de Seine et 10% d'eau souterraine, et Viry-Chatillon (100% eau de Seine).

IV.2- L'AIR : contexte et qualité

La loi du 30 Décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie traduit la nécessité de prévenir les pollutions atmosphériques et de limiter les nuisances diverses altérant la qualité de l'air.

Elle trouve sa traduction notamment dans les plans sur la qualité de l'air ou l'élimination des déchets et dans les plans de déplacements urbains.

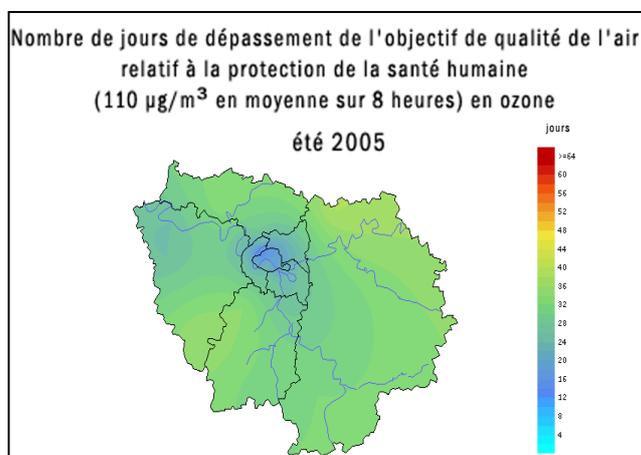
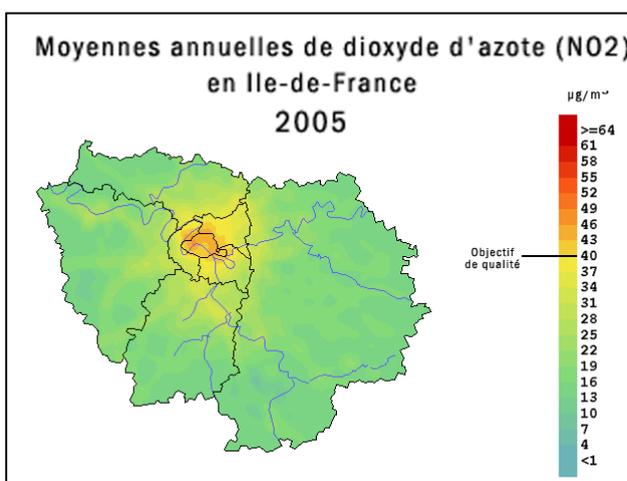
Le plan de déplacements urbains de la Région Ile de France a été adopté le 15 Décembre 2000 : il fixe les orientations en matière de transports, avec entre autres :

- la diminution du trafic
- le développement de transports collectifs et de moyens de déplacements économes et peu polluants, avec notamment l'aménagement de circulations douces pour l'usage de la marche et du vélo.
- L'aménagement et l'exploitation du réseau principal de voirie afin de le rendre praticable par les différents moyens de transports.
- L'organisation du transport et de la livraison de marchandises de façon à réduire les impacts sur la circulation et l'environnement.

Par ailleurs, les principales recommandations et orientations du Plan Régional pour la Qualité de l'Air sont :

- en matière de déplacements automobiles : la maîtrise du nombre et de la vitesse des déplacements dans les centres urbains
- en matière d'aménagement des zones urbaines : la maîtrise de la demande énergétique et des émissions polluantes dues à l'habitat, aux activités, à l'industrie et à l'activité des aéroports.

Les collectivités locales devraient mettre en œuvre les moyens et inciter à une plus grande prise en compte des objectifs de développement durable via des règles



fiscales attractives et la mise en place de financements spécifiques des actions d'amélioration de la qualité de l'air.

La surveillance de la qualité de l'air est assurée par *Airparif*, à partir de stations de mesures réparties un peu partout en Ile-de-France. La plus proche de la commune est située aux Ulis. Le site d'*Airparif* fournit une information détaillée sur les résultats des mesures effectuées sur cette station.

Les principales sources de pollutions sont constatées aux abords des infrastructures de transports terrestres (émissions de CO, particules fines) et des aéroports (kérosène, gaz divers).

Ainsi sur la commune de Briis-sous-Forges, les sources d'émissions polluantes sont principalement liées aux infrastructures routières (Autoroute A10, RD 97...). A Briis-sous-Forges, la pollution liée aux transports routiers reste en deçà des seuils de qualité estimée à 40microgrammes/m³.

Toutefois, une étude de mesures de pollutions réalisée par le Conseil Général révèle des pics de pollutions le long des axes les plus fréquentés (A10 notamment).

IV.3– LES NUISANCES SONORES

Conformément aux dispositions des arrêtés ministériels du 9 janvier 1995 et du 30 mai 1996, relatifs à l'isolement acoustique des constructions vis-à-vis des bruits de l'espace extérieur, et en application des arrêtés préfectoraux du 28 février 2005 et du 20 mai 2003 portant classement des infrastructures de transports terrestres et voies ferrées, certaines voies de la commune sont concernées par les prescriptions d'isolement acoustiques :

Voie concernée	Niveau sonore de référence (diurne)	Niveau sonore de référence (nocturne)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit
Infrastructures routières				
A10	83	78	1	300 m
RD 97 (limite communale de Fontenay-les-Briis – fin de limitation 70km/h)	68	63	4	30 m
RD 97 (fin de limitation 70km/h – RD97Z)	73	68	3	100 m
RD 97 (RD97Z- limite communale de Forges-Imes-Bains)	68	63	4	30 m
RD 131 (limite de Gometz-la-Ville – RD 24)	68	63	4	30 m
RD 131 (RD 24 – Limite communale de Limours)	73	68	3	100 m
RD 131 (Limite communale de Limours – entrée d'agglomération de Briis-sous-Forges)	73	68	3	100 m
RD 131 (entrée d'agglomération – RD 97)	68	63	4	30 m
RD 152 (Limite communale de Forges – RD 97)	68	63	4	30 m
Infrastructures ferroviaires				
TGV Atlantique	83	78	1	300 m

Les voies classées à grande circulation

L'autoroute A10 et la RD 97 sont par ailleurs classées en voie à grande circulation. Aussi, elles sont concernées par les dispositions de la Loi Barnier et de l'article L 111.1.4 du code de l'Urbanisme concernant l'aménagement de leurs abords :

- Pour l'Autoroute A10 : bande inconstructible de 2 x 100m de part et d'autre de la voie en dehors des zones agglomérées.
- Pour la RD 97 bande inconstructible de 75 m de part et d'autre de l'axe de la voie en dehors des zones agglomérées.

Cette interdiction peut toutefois être levée par l'élaboration d'un projet garantissant la qualité des aménagements en terme d'intégration urbaine, architecturale et paysagère, en terme de sécurité et de réduction des nuisances.

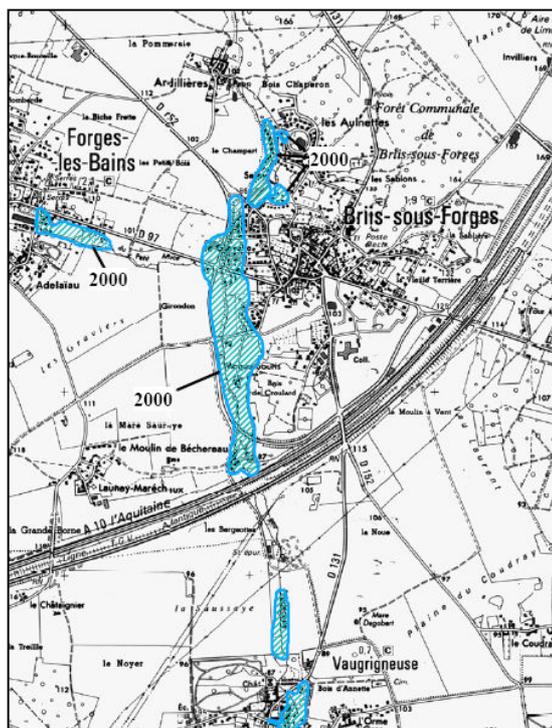
IV.4- LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Les zones inondables

Par arrêté préfectoral du 19 décembre 2000, un plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations de la vallée de la Prédécelle a été prescrit.

La commune a connu sa dernière inondation en juillet 2000. L'Atlas des plus hautes eaux connus mentionne :

- Une zone de part et d'autre de la Prédécelle, à l'Ouest du bourg, qui concerne les quartiers de la Gravelle et des Aulnettes.
- Sur le site des Bergeottes, à proximité de la station d'épuration, en limite avec la commune de Vaugrigneuse.

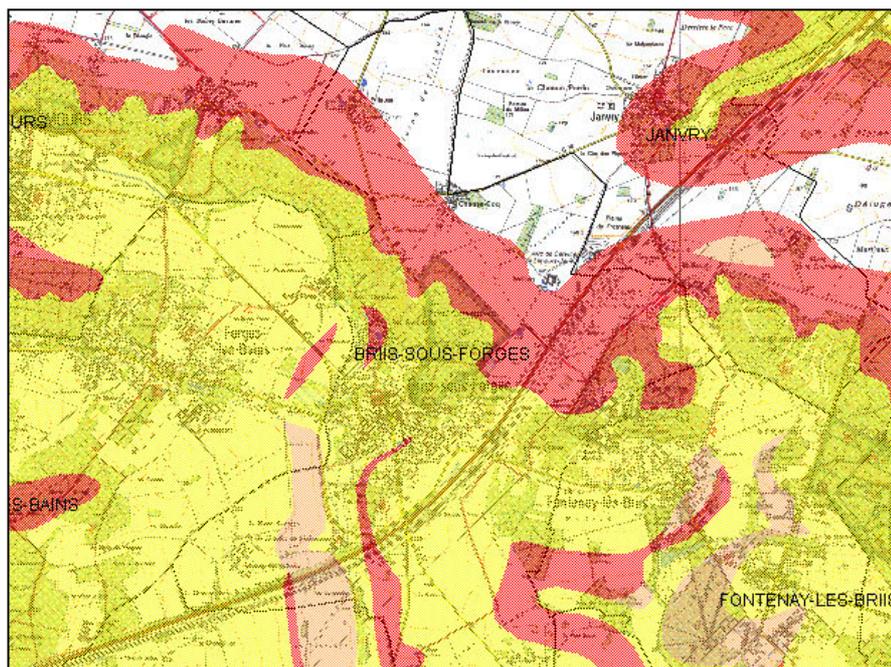


Retrait et gonflement des argiles

La commune de Briis-sous-Forges est située sur un secteur où ont été recensées des formations argileuses et marneuses. Il apparaît par conséquent, un risque lié au retrait-gonflement des argiles pour la commune.

Les aléas les plus forts sont situés dans les hameaux de Frileuse et des Coudray. Dans le centre bourg, les risques sont faibles. Enfin, dans le hameau de Launay-Maréchaux les risques sont moyens.

Carte de localisation des risques de retrait et gonflement des argiles



Aléa retrait gonflement :

-  Non réalisé
-  Aléa à priori nul
-  Aléa faible
-  Aléa moyen
-  Aléa fort

Risques liés au transport routier et ferroviaire de matières dangereuses

La commune de Briis-sous-Forges est également répertoriée au dossier départemental des risques majeurs, actuellement en cours de révision, pour les risques liés au transport routier et transport ferroviaire.

Les installations classées

Certains établissements industriels ou autres exercent une activité qui peut entraîner un danger ou des nuisances pour le voisinage ou l'environnement.

En vertu de la loi pour la Protection de l'Environnement du 19 Juillet 1976, une nomenclature de ces installations dites « classées pour l'environnement », arrêtée par décret en Conseil d'Etat, répartit ces activités en deux catégories :

- celles qui présentent des risques limités (classe D de la nomenclature) sont soumises à simple déclaration à la préfecture et à l'obligation de respecter les dispositions réglementaires en matière d'hygiène publique.
- celles qui présentent de graves dangers ou inconvénients pour l'environnement (classes A, B, C) doivent obtenir une autorisation préalable auprès de la DRIRE, impliquant la réalisation d'un étude d'impact et de dangers.

La base de données nationales BASIAS fait un inventaire des sites industriels et activités spéciales en cours d'exploitation ou ayant existé. Les principaux objectifs de cet inventaire sont de recenser tous les sites susceptibles d'engendrer ou d'avoir engendré une pollution de l'environnement, de conserver la mémoire de ces sites et de fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'Environnement. L'inscription à l'inventaire ne préjuge aucunement de l'existence d'une pollution.

Dénomination	localisation	Type d'activité	Etat d'activité
TOTAL RAFFINAGE DISTRIBUTION	A10. Aire de Chantereine La plaine de Bigny PK 5	Station service	En activité
CENTRE MEDICO CHIRURGICAL DE BLIGNY	Bligny, lieu-dit	Hôpital	En activité
SICTOM, ex BRIIS-SOUS- FORGES, commune de	Chemin Vicinal N°3	Décharge d'ordures ménagères	En activité
GAUQUELIN JARDINS	Fontenay, chemin de (CR n°9)	Coopérative agricole	Activité terminée
QUINTIN Robert	Lemoal, 165 rue du Lieutenant (CV N°3)	Atelier de traitement des métaux et du bois	En activité
LEPOITEVIN Claude	Mulleron, lieu-dit	Blanchisserie, teinturerie	Activité terminée
GMS (GENG MAZOUT SEQUATHERM), ex TREMEL Roger	Vaugrineuve, route de (D131 ou D152)	Mazout	Activité terminée
Station services et services automobiles	Centre bourg	Carburants et produits de vidange	En activité

IV.5– LA GESTION DES DECHETS

La commune est membre du SICTOM de l'Hurepoix, regroupant 48 communes et chargé de la collecte des ordures ménagères. Le ramassage est effectué par la société Coved, (filiale du groupe Bouygues) pour le compte du SICTOM. Le traitement et le transfert des ordures ménagères sont assurés par le SYMIRIS (aujourd'hui renommé SITREVA), syndicat auquel adhère le SICTOM.

La commune ne dispose pas de centres d'apports volontaires des déchets mais une déchetterie est située sur le territoire communal (Route d'Inwilliers, environ 5 000 m²). Le syndicat dispose d'autres déchetteries, plus éloignées.

La commune, en adhérant au SICTOM pratique le tri sélectif des ordures ménagères à la source, mono-matériau.

Le SICTOM assure un ramassage :

- Emballages : le vendredi matin
- Verre et papier : le vendredi matin
- Ordures ménagères : le lundi et le jeudi matin
- Déchet vert : le mardi après-midi

Les encombrants sont ramassés 2 fois par an.

Le tonnage collecté par la SICTOM s'élève à environ 44 145 Tonnes en 2003, ce qui représente près de 1,2 T / ménage / an. Cette proportion est dans la moyenne française : en France, chaque habitant produit 365 kg de déchets par an, soit 1,5 T pour un ménage de 4 personnes.

	Ratio par Habitant	Ratio par Ménage
SICTOM Sources : SICTOM, 2003	354 Kg /hab /an	1,2 T Ménage/an
Ile de France Sources : ORDIF, 2004	493 Kg /hab /an	1,17 T Ménage/an
France entière Sources : ADEME, 2004	365 Kg /hab /an	1,2 T Ménage/an

Il est à noter que depuis le 1^{er} juillet 2002, seuls les déchets ultimes sont stockés en décharge (*loi du 13 juillet 1992*). La révision du plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) de l'Essonne, sous compétence du conseil général depuis le 24 juin 1999, a été approuvée par le conseil général le 19 novembre 2002. Le PDEDMA souligne sur l'Essonne qu'il n'existe pas de capacité d'enfouissement de classe II, pour l'élimination des déchets ultimes. Cela concerne les refus de tri non incinérable des entreprises, et, dans une moindre mesure, l'élimination de déchets encombrants non valorisables. Les déchets qui n'auront pas fait l'objet d'un tri et d'une valorisation préalable ne pourront être admis en centre d'enfouissement technique.

Sur la commune, le système de collecte des ordures ménagères se fait par collecte sélective (utilisation de trois types de bacs de couleur verte [verre], orange [emballages] et bleue [papier]).

EN RESUME...

L'EXISTANT

- **L'EAU** : La Prédecelle est de bonne qualité générale et irrigue la commune.
- **L'AIR** : une pollution minime liée essentiellement aux infrastructures routières (A10 et RD97).
- **LES RISQUES NATURELS** :
 - Des zones exposées à débordements hydrauliques le long de la Prédecelle.
 - Quelques zones sujettes aux risques de retrait-gonflement d'argiles (coteaux boisés et Aulnettes).
- **LES RISQUES TECHNOLOGIQUES** : liés à la présence de certains établissements classés et au transport de matières dangereuses (routes et voie ferrée).
- **LES NUISANCES SONORES** aux abords des voies à grande circulation (A10, ligne TGV, et routes départementales).
- **LES DECHETS** : la mise en place d'un tri sélectif sur l'ensemble de la commune a permis de valoriser 1/3 des déchets produits.

LES ENJEUX ET LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

- Prendre en compte les risques de débordements des cours d'eau en limitant l'apport de populations dans ces secteurs dans l'attente de l'approbation du PPRI prescrit.
- Optimiser le fonctionnement des dispositifs de traitement des eaux usées ou pluviales et limiter les rejets dans les réseaux collectifs.
- Informer la population sur les risques divers (risques naturels, risques technologiques...) et limiter l'urbanisation dans les secteurs soumis à ces risques.
- Prendre en compte les nuisances occasionnées par les trafics routiers.